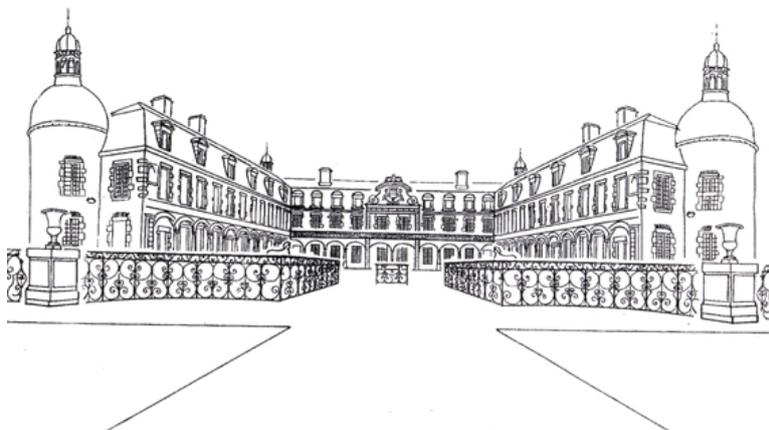




Actes de la 8ème journée d'étude
samedi 22 novembre 2008

**« Urbaniser et bâtir
Hier et aujourd'hui »**



Château - 71270 Pierre-de-Bresse
Tél : 03 85 76 27 16 / Fax : 03 85 72 84 33
E-mail : ecomusee.de.la.bresse@wanadoo.fr
www.ecomusee-de-la-bresse.com

Urbaniser et bâtir hier et aujourd'hui.

Journée d'étude : 22 novembre 2008

Sommaire

<i>Ouverture</i> par Alain Cordier, président du Pays de la Bresse bourguignonne, Dominique Rivière, conservateur en chef du Patrimoine, Laurence Janin, chef de projets	p. 3
<i>Le bâti ancien en Bresse bourguignonne. Enquête sur les sources et approche historique (XVIIe-XIXe siècles)</i> par Annie Bleton-Ruget, historienne.	p. 11
Débats	p. 27
Projection du film "<i>Histoires de fermes</i>" , durée 30 mn, réalisation Jean-Michel Dury et Laurence Janin.	p. 34
<i>Trois architectes présentent leurs réalisations en Bresse :</i>	p. 35
Olivier de La Chapelle : Quatre logements sociaux groupés à Tronchy.	p. 35
Alain Charvet : Maison individuelle et atelier d'architecture à Saint-Amour.	p. 46
Débats	p. 52
Séverin Perreaut : Maison bressane contemporaine à Châteaurenaud et Projet de logements sociaux à Frontenaud.	p. 55
Débats	p. 67
<i>Clôture</i> par Annie Bleton-Ruget, vice-présidente de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne.	p. 76

Ouverture

Dominique Rivière, conservateur en chef du Patrimoine

Bienvenue pour cette huitième journée d'étude proposée par l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne sur le thème : « Urbaniser et bâtir hier et aujourd'hui ». Laurence Janin va vous présenter plus en détail le programme qui commence ce matin par un exposé d'Annie Bleton-Ruget : « Sur les traces du bâti ancien en Bresse bourguignonne » et se poursuit par la visite de notre exposition inaugurée il y a quelques semaines, au second étage du château, sur ce même thème « Habiter et construire en Bresse hier et aujourd'hui ».

Je devrais peut-être vous rappeler que nous en sommes à un tournant, à l'Ecomusée, concernant l'étude de cette question de l'habitat et de la construction en Bresse bourguignonne. Tout d'abord parce qu'il y eût plusieurs journées d'études préalables qui ont chacune donné lieu à des Actes¹, ensuite parce que parallèlement à ces manifestations publiques de notre activité un travail de fond a été engagé en particulier au niveau de la recherche ethnologique, une recherche patiente qui consiste à accumuler le plus d'éléments tangibles dans les collections écrites, comme dans les collections d'objets, de cet établissement dont c'est la vocation d'assurer la conservation. Un patient travail d'inventaire du patrimoine rural bâti de six cantons bressans a également été effectué durant trois ans grâce au Service Régional de l'Inventaire, placé dans un premier temps sous l'égide du ministère de la Culture, et actuellement sous l'égide du Conseil Régional de Bourgogne. Ces six cantons ont été étudiés à une vitesse de charge très supérieure, comparativement, à ce qui se fait d'ordinaire dans les services d'inventaire. Ces inventaires nous offrent aujourd'hui des résultats qui se présentent rassemblés sous

¹ 2002: L'habitat rural, acteurs et chercheurs ; 2004 : Inventaire du patrimoine, échanges d'expériences, 2005 : Pans de bois de Bresse et d'ailleurs ; 2006 : Transmission des savoir-faire et restauration du patrimoine, 2007 : L'intégration de l'architecture contemporaine dans le bâti ancien et le paysage.

la forme d'une dorsale nord-sud et nord-est/sud-ouest, de Pierre-de-Bresse à Louhans, en passant par Saint-Germain-du-Bois, Montret, Saint-Germain-du-Plain et Cuisery. Ces six cantons étudiés l'ont été dans le cadre de la mission d'inventaire de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne.

Ce travail est accessible dès maintenant car il est en ligne sur le site de l'Ecomusée de la Bresse, et aussi sur la Base Mérimée du ministère de la Culture (sans les photos je crois). Vous pouvez également le retrouver ici même, dans l'exposition dont j'ai parlé tout à l'heure, puisqu'une borne interactive et tactile a été mise en place qui permet, en pianotant de village en village, de retrouver les maisons qui ont été étudiées dans le cadre de cet inventaire. Recherches donc, constitution de collections, popularisation enfin de ces recherches que ce soit avec la borne, l'exposition du second étage que nous découvrirons tout à l'heure pour ceux qui ne la connaissent pas encore, des journées comme celle-ci et enfin dans les semaines à venir la publication non pas d'un catalogue de cette exposition mais d'un ouvrage d'une centaine de pages permettant de revenir sur tout le travail accompli, notamment dans le cadre des journées d'études que nous avons mises en place. C'est un ouvrage pour lequel vous avez un bon de souscription dans le dossier « Habiter et bâtir en Bresse hier et aujourd'hui » qui vous a été remis. Il est actuellement en pré-presse et sortira officiellement le 19 décembre prochain, clôturant ainsi tous nos travaux.

Tout cela ne serait pas vraiment complet et nous ne serions pas vraiment l'Ecomusée de la Bresse s'il n'y avait pas un accompagnement de toutes ces initiatives sur le terrain ; c'est-à-dire sans toucher vraiment à la troisième dimension avec de véritables réalisations et visites *in situ*. Ces travaux sur le terrain vous pourrez bientôt y avoir accès par le film qui est une autre façon encore de populariser nos démarches. Un premier film, *Histoire de fermes*, a été réalisé sur les façons d'habiter par Laurence Janin. Il est visible également dans l'exposition permanente et sera projeté en début d'après-midi. D'autres images, longuement tournées, de façon très évolutive, ont été prises par Jean Boussuge, en particulier sur le chantier mené actuellement par la communauté de communes du canton de Montret au domaine Plissonnier. Un ensemble de bâtiments que vous allez aussi retrouver dans l'exposition puisque une maquette du domaine Plissonnier a été réalisée. Le plus ancien des bâtiments du domaine Plissonnier est la petite maison que la dendrochronologie a situé autour de 1690. Elle est en chantier actuellement et Jean Boussuge suit, avec moi chaque semaine, les réunions de chantier, l'évolution, des discussions entre la communauté de communes, l'architecte, les intervenants divers, les artisans...et nous-mêmes. Tout cela va donner lieu à un film et peut-être à des séquences

multiples qui pourront être consultées : la discussion sur la charpente, la discussion sur les enduits, la discussion sur les matériaux de réemploi,...le tout présenté sur de petites bornes interactives.

Pour en revenir à cette illustration *in situ* du travail engagé autour du patrimoine bâti, elle a lieu dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Architecture ». Comme vous le savez déjà, la Bresse en bénéficie pour plusieurs sites jusqu'en décembre 2009, c'est le cas de Saint-André-en-Bresse, avec le domaine Plissonnier où l'intervention se fait actuellement sur deux des quatre bâtiments. Nous en terminons avec le bâtiment du XVII^e siècle et l'effort de la communauté de communes en 2009 va se diriger sur le bâtiment du XVIII^e, un bâtiment construit en 1797, destiné à devenir un gîte de groupe tout à côté de la Maison-Musée. Nous croyons beaucoup à cette possibilité de cohabitation qui ne conduit pas à isoler la culture dans un site ou un bâtiment avec une exposition et une présentation qui seraient un peu « seulettes » mais permet au contraire de lui rendre toute sa citoyenneté à partir du moment où on la replace au centre d'un projet collectif. L'objectif est ici de jumeler un établissement culturel avec un établissement administratif, un établissement recevant des jeunes, voire un instrument de développement touristique. C'est l'idée qui anime le projet de valorisation de cet endroit et qui va être mise en œuvre dès la phase 2009 du Pôle d'excellence rurale.

Le deuxième site concerné par le Pôle d'Excellence Rurale est le moulin de Montjay, situé dans la commune de Ménetreuil et appartenant à la communauté de communes de Montpont-en-Bresse, où une première tranche avait permis de mettre hors d'eau le bâtiment par le dessous, grâce au recalibrage de la rivière, à la restauration des barrages, à la consolidation des fondations mêmes du bâtiment-moulin. Ces travaux étaient conduits par le Syndicat d'aménagement des Sânes. La deuxième phase de travaux a quant à elle permis la mise hors d'eau par le dessus, avec la restauration complète des toitures, le changement des portes et des fenêtres. Pour la fin d'année 2009, il s'agit de réaliser une phase portant sur le bâtiment central, c'est-à-dire sur le moulin et ses intérieurs, ce qui fait qu'à l'issue de cette nouvelle tranche, on pourra le donner à visiter et expliquer comment il fonctionnait. Le moulin en place est récent (il y avait un moulin sur ce site il y a très longtemps, comme l'attestent les archives d'Ancien régime). L'essentiel de sa construction remonte néanmoins au début du XX^e siècle, avec des transformations très importantes après la seconde guerre mondiale, au moment où l'on est passé à la farine alimentaire et aux aliments composés d'où l'adjonction d'un plansichter et d'un broyeur. C'est un chantier qui est en bonne voie.

Dernier chantier, Romenay et la ferme du Champ bressan pour laquelle le maire qui est présent aujourd'hui dans la salle se bat avec détermination. Il faut savoir qu'aujourd'hui il y a en France 19 Pôles d'excellence rurale sur le thème de l'architecture, mais que sur ces 19 Pôles le cas de Romenay est le seul à ce jour qui concerne un bâtiment classé parmi les Monuments Historiques ; ce qui ne constitue pas le moindre de nos soucis par rapport à cette procédure des Pôles d'Excellence Rurale. En ce moment nous avons beaucoup de difficultés, du fait des procédures administratives qui sont beaucoup plus lourdes que sur les autres sites, et dans le financement même des opérations à cause des décideurs supplémentaires car qui dit décideurs supplémentaires dit administrations supplémentaires à convaincre. Nous estimons ne pas avoir tiré encore nos dernières cartouches et nous sommes bien décidés à les tirer jusqu'à la dernière pour arriver à mener à bien ce projet, parce que ce serait vraiment frustrant d'en rester là. Nous comptons sur nos élus et sur les administrations françaises pour avoir la sagesse de ne pas le laisser, - ni les autres d'ailleurs -, au milieu du gué et pour continuer à les inscrire dans les aides des politiques futures dans les 10 ans qui viennent. Comme vous le savez, la défense du patrimoine prend du temps mais il est là pour survivre à tous.

**Laurence Janin,
chef de projets**

Je voudrais ajouter deux mots seulement, Dominique vous ayant dit l'essentiel. Cette huitième journée d'étude se situe dans le prolongement des précédentes, mais elle se situe aussi dans le prolongement de l'exposition « Habiter et Bâtir en Bresse, hier et aujourd'hui » que vous allez découvrir tout à l'heure et que nous avons inaugurée le 25 octobre dernier.

Je voudrais simplement revenir sur la démarche qui nous a animés dans la conception de cette exposition. Nous avons fait le choix de deux options que l'on retrouve aujourd'hui dans cette journée d'étude.

Nous aurions pu nous limiter à la présentation des caractéristiques de l'habitat traditionnel du XIXe siècle. Or, nous avons fait le choix de porter notre regard plus loin et d'aller voir ce qui se passe en amont et en aval. En amont, en menant des recherches sur l'état du

bâti ancien sous l'Ancien Régime et c'est le travail qui a été réalisé par Annie Bleton-Ruget et qu'elle va vous présenter tout de suite.

Nous avons choisi aussi de nous intéresser à ce qui se passe en aval, c'est-à-dire les mutations intervenues au cours du XXe siècle et les enjeux qui s'offrent à nous, à l'aube du XXIe siècle, en matière d'urbanisme et d'architecture ; ceci avec notamment la contribution de 4 architectes dont les réalisations sont présentées dans l'exposition. Trois d'entre eux seront là cet après-midi pour vous présenter leur démarche.

La deuxième option a été de croiser les regards. Dominique vous en a dit deux mots, je voudrais y revenir. Nous avons choisi de croiser les approches : l'approche historique avec les travaux d'Annie Bleton Ruget, l'approche architecturale avec la contribution des architectes et aussi l'approche ethnologique en donnant la parole aux habitants et aux artisans qui habitent et qui construisent ces maisons. Vous pourrez cet après midi, au cours de la projection du film, découvrir les témoignages de trois familles d'agriculteurs sur l'évolution de leurs fermes au XXe siècle. Enfin, il ne faut pas oublier la méthodologie de l'inventaire du patrimoine que vous pourrez approcher dans l'exposition par le biais de la borne interactive. Le croisement de ces différents regards nous a permis de cerner au mieux, me semble-t-il, un sujet aussi vaste que celui de l'habitat bressan.

Voici rapidement les éléments que je tenais à rappeler. Tout de suite je passe la parole à Alain Cordier, président du Pays.

**Alain Cordier,
président du Pays de la Bresse bourguignonne**

Mesdames, Messieurs les Élus, Mesdames, Messieurs les Présidents d'Associations, chers amis.

C'est toujours un plaisir de participer à ces journées d'étude. Comme l'a rappelé Dominique Rivière, il faut tout d'abord préciser que sur ce thème « Urbaniser et bâtir hier et aujourd'hui en Bresse », le travail dans la durée de l'Ecomusée constitue un apport intellectuel majeur aux recherches menées sur ce territoire. Vous avez dans vos pochettes le rappel des journées précédentes, vous pouvez également vous référer aux multiples publications qui ont déjà été réalisées sur ce thème et je peux ajouter que dans le travail politique de réalisation de la Charte du Pays de Bresse ou dans le travail de rédaction des

projets du Pays de Bresse pour les années 2007-2013, il est évident que le travail intellectuel fourni par l'équipe de l'Ecomusée a largement contribué à nourrir le texte final qui a été approuvé par les communautés de communes et nos financeurs, État et Région. Je vais donc être assez court et laisser la parole à Annie Bleton-Ruget qui aujourd'hui fait un exposé historique, mais qui contribue aussi fortement à éclairer les débats très actuels sur la manière de bâtir et d'urbaniser

Le phénomène de banalisation du territoire, des bourgs, des paysages, par des aménagements désordonnés et par la dégradation des richesses naturelles, n'est pas seulement un ressenti qu'expriment beaucoup de Bressans, c'est aussi quelque chose qui figure en bonne place dans les constats dressés par les spécialistes. De nombreux documents émanant des services de l'État ou de cabinets indépendants y font référence. On est confronté à une banalisation de notre paysage. Pourtant les programmes de certaines collectivités locales essaient d'encourager des pratiques respectueuses de l'identité de la Bresse mais ils ne peuvent être qu'incitatifs en l'état actuel de notre système. Evidemment, on a des associations qui protestent, des particuliers très concernés qui s'émeuvent de la disparition d'un certain nombre de bâtiments anciens, de la disparition d'un certain nombre de richesses naturelles, du cadre de nos hameaux ... mais les détériorations continuent.

Je ne voudrais pas vous adresser ici un message pessimiste puisqu'on a justement comme tâche politique de changer les choses, mais ce constat doit être malheureusement le point de départ de nos actions. De nombreux acteurs locaux ressentent la nécessité urgente d'un changement de cap dans nos méthodes d'aménagement, dans nos réalisations sur le territoire de la Bresse. Le problème est de savoir comment « Habiter et dans quel cadre ? » L'image idéale, quand on vient s'installer en Bresse, est celle de la ferme à pans de bois insérée dans son cadre de verdure...mais ce cadre de verdure est aujourd'hui largement attaqué avec la disparition des haies et la banalisation du cadre naturel des villages et des hameaux.

En zone de plaine quand vous arrachez tout, les constructions laides se multiplient car les hangars en tôle, les constructions d'une grande banalité, se voient alors d'extrêmement loin. Cette détérioration des milieux naturels bressans est à freiner d'urgence si on veut offrir encore un bâti attractif. De même on assiste à un recul de l'architecture traditionnelle : de nombreuses démolitions et des restaurations pas très respectueuses viennent chaque année diminuer le contingent des maisons bressanes anciennes. Chacune est pourtant un exemplaire unique et un témoin de tout un pan de l'histoire locale. Mais le nombre de ces bâtiments diminue sans cesse. C'est pourquoi les tâches de

conservation de l'Ecomusée à travers le Pôle d'excellence rurale sur l'architecture sont capitales parce qu'elles nous permettent de préserver, dans leur authenticité, un certain nombre d'exemplaires de ces bâtiments qui par ailleurs disparaissent ou sont malmenés dans leur contexte. Habiter en Bresse, c'est rechercher une qualité de vie qui peut être mise à mal si on aménage sans concertation

Un des enjeux actuels est de mettre fin à des aménagements incohérents. Les SCOT, schémas de cohérence territoriale, sont des outils qui peuvent contribuer à définir des objectifs sur l'ensemble d'un territoire et éviter les erreurs d'aménagement. L'imbrication de zones d'activités et de quartiers résidentiels amène souvent des conflits. C'est un exemple des difficultés que pourrait régler un schéma de cohérence territoriale. La question se pose de savoir à quelle échelle faire un tel schéma ? Actuellement, ce sont les communes, parfois les communautés de communes, lorsqu'elles en prennent la compétence, qui règlent les questions d'urbanisme. Faut-il aller vers des cartes communales, des plans locaux d'urbanisation, peut-être ? Est-ce suffisant sur un territoire comme le nôtre ? Toute la réflexion que nous menons dans le cadre du Pays depuis des années montre que non ; ce qui signifie que l'aménagement sera cohérent en Bresse s'il est réfléchi à l'échelon global du pays.

Vous me permettrez une petite parenthèse légèrement polémique. Vous savez que l'échelon « Pays » est actuellement menacé par le projet gouvernemental de « simplification administrative ». Certes l'empilement d'échelons administratifs et la complexité des relations entre nos collectivités locales mériteraient une simplification. Pour autant, faut-il supprimer l'échelon sur lequel le travail intellectuel comme le travail pratique engagés depuis des années ont été pertinents et efficaces pour la Bresse ? Peut-on supprimer l'échelon de l'unité de la Bresse ? C'est ce qui est proposé dans un rapport parlementaire qui sera déposé sur le bureau des assemblées le 1^{er} janvier 2009. Nous nous insurgons au Pays contre cette menace de rupture d'une unité... qui finalement est celle qui nous réunit aujourd'hui. Si vous êtes venus, c'est bien par intérêt pour un territoire, qui est celui de l'Ecomusée, en l'occurrence celui de l'ensemble de la Bresse bourguignonne.

Sur ces questions d'habitat, le Pays a le projet de donner de la force à un territoire qui regroupe 60.000 habitants. Sur d'autres questions d'aménagement, le Pays a été jugé efficace à la quasi unanimité, toutes sensibilités confondues. Ont été créés, par exemple, des aménagements pour l'enfance et la jeunesse que n'auraient jamais pu réaliser une commune seule ou une communauté de communes isolée. Le Pays permet ainsi à 60.000 ruraux d'accéder à des aménagements du type de ceux qu'on attend dans une ville

équivalente. C'est aussi le cas dans le domaine des manifestations culturelles. Bâtir et habiter en Bresse, c'est aussi se préoccuper du terroir de Bresse, de son unité qui fait son attractivité. Respecter ce terroir là, c'est aussi respecter cet échelon novateur qu'est le Pays, territoire de projet et de démocratie participative.

Je pense enfin que répondre aux exigences de notre temps en matière d'habitat, c'est aussi considérer que la donne a changé en matière de coût de l'énergie, de coût des transports et que la situation des foyers à revenus faibles et moyens dépendra aussi de la manière dont on aménagera la Bresse. L'habitat complètement dispersé qui était une tradition en Bresse ne peut plus être encouragé, de nombreux acteurs en sont d'accord. Il faut savoir que nous consommons chaque année en France un hectare nouveau pour 1000 habitants, un hectare qui est artificialisé. L'espace qui passe du domaine agricole ou du domaine « milieu naturel » au domaine bâti (zones d'activités ou résidences) est extrêmement fort, trois fois plus fort qu'en Allemagne. On se préoccupe au niveau de l'État de ces questions d'étalement urbain qui ne peut pas continuer à l'infini. Il faut qu'on soit vigilant parce qu'on est déjà 40 habitants/km². Si on aménage n'importe comment, si on bâtit n'importe comment, les zones naturelles et la SAU (surface agricole) diminueront d'une manière incompatible avec la qualité de vie, incompatible avec la poursuite de nos objectifs sociaux et économiques sur ce territoire.

Tous ces enjeux ne peuvent être pris en compte qu'au niveau d'une réflexion globale de Pays, notamment avec l'outil d'un schéma de cohérence territoriale. Je vous remercie et vous souhaite une journée passionnante sur ces thèmes qui nous intéressent au plus haut point.

Le bâti ancien en Bresse bourguignonne
Enquête sur les sources et approche historique
(XVIIe-XIXe siècles)

Annie Bleton-Ruget,
historienne

Introduction

Le principe de la recherche a consisté à partir des témoins recueillis dans les inventaires cantonaux établis par Raymond Oursel (Cuiseaux, Montpont, Beaurepaire) et Gaëlle Prost (Pierre-de-Bresse, Montret, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Germain-du-Bois, Cuisery, Louhans). Ces inventaires attirent l'attention sur la date des bâtiments ruraux anciens toujours visibles aujourd'hui (XVIIe-XVIIIe et XIXe siècle), leurs implantations géographiques, leurs caractéristiques architecturales et leurs fonctions sociales ou économiques. Dans le prolongement de ces constats, la collecte des documents figurés et des textes a eu pour objectif une tentative de reconstitution des conditions sociales et techniques de la mise en place du bâti ancien et de son évolution.

Ces conditions sont inséparables de la grande histoire et de la manière dont elle concerne le territoire qui est devenu aujourd'hui la Bresse bourguignonne. Jusqu'à la Révolution le cadre de la seigneurie, laïque ou ecclésiastique, fixe à la fois les implantations géographiques, les conditions matérielles de construction et les manières d'habiter les bâtiments. Le bâti est alors relativement peu développé par rapport aux superficies consacrées aux terres, près et bois, mais il est très caractéristique des statuts sociaux (maisons seigneuriales, manoirs pour bourgeois enrichis, masures pour manouvriers). Des événements extérieurs, relevant de l'histoire générale, ont eu des incidences non négligeables sur les domaines seigneuriaux et sur les exploitations paysannes.

- Les guerres liées à la Guerre de 10 ans et à l'annexion de la Franche-Comté ont affecté la partie est de la Bresse, cf. la destruction de Sagy en 1641, AD S-L G 395)

- Les changements intervenus dans les lignées seigneuriales à la fin du XVIIe siècle ont amené en Bresse de nouveaux propriétaires, certains issus de quelques grandes lignées de parlementaires dijonnais ou parisiens (ex. les Fyot de la Marche, marquis de la Marche, barons de Mervans, comtes de Bosjean et Montpont ; ou les Gagne de Perrigny, puis Legouz de Saint-Seyne largement possessionnés de Saint-Germain-du-Plain à Louhans, etc.)...ou représentants d'une bourgeoisie enrichie plus proche géographiquement (Ryard à Beauvernois, etc....). Ces arrivées se

sont traduites par des réfections de terriers, de nouvelles formes de mise en valeur, de nouvelles implantations du bâti du cœur des seigneuries, davantage liées à la mise en valeur agricole (cf. les Scorailles entre Saint-Germain-du-Bois et Bouhans autour de la Balme)

- La construction d'un nouveau réseau routier en Bresse, ou son développement, sous l'impulsion des États de Bourgogne va orienter différemment les implantations du bâti à partir de la fin du XVIIIe siècle.

Avec la Révolution, l'extension de la propriété privée, la vente des biens nationaux de 1^{ère} et 2^{ème} origine encouragent de nouvelles constructions (fin de la mainmorte et de la cohabitation, nouveaux terrains disponibles, matériaux de récupération à partir des châteaux détruits dont Saint-Vincent, Savigny-en-Revermont, Le Fay, Le Tartre, etc....,)

Les premiers bénéficiaires sont des bourgeois enrichis notamment dans la première moitié du XIXe siècle. A son tour l'habitat paysan se développe progressivement au cours du siècle, à la faveur d'une plus grande liberté de construction et d'une progressive industrialisation de la fabrication des matériaux (tuileries industrielles). Mais les techniques de construction restent longtemps l'apanage des mêmes corps de métier : maçons, charpentiers et blanchisseurs, tandis que les « architectes » locaux (en fait des géomètres souvent commissaires à terrier sous l'Ancien Régime) assurent la transition entre la fin de l'Ancien Régime et l'après-révolution)

L'implantation du bâti en Bresse bourguignonne : la marque des sociétés (cf. diaporama de l'exposition)

La documentation

Le bâti ancien encore présent aujourd'hui en Bresse constitue autant de traces d'une société rurale totalement disparue. Nous ne disposons pas de représentations du bâti et de son implantation avant le XVIIIe siècle. Les quelques dessins du XVIIe siècle sont des illustrations d'une situation plutôt qu'une image de la réalité.

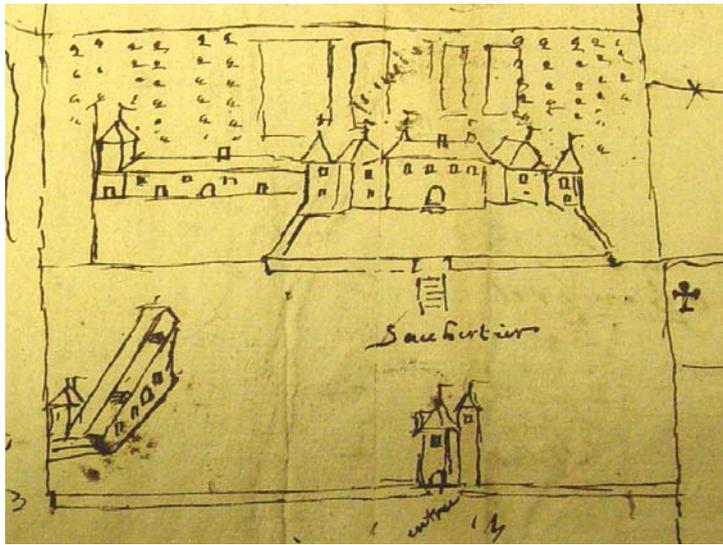


Figure 1: Château de Saubertier (XVIIe siècle)
AD 71, J 14 (Fonds Scorailles)

A partir du XVIIIe siècle les plans-terriers, qui sont les ancêtres des cadastres, se multiplient et donnent une idée de l'histoire de l'implantation du bâti et de ses caractéristiques sociales.

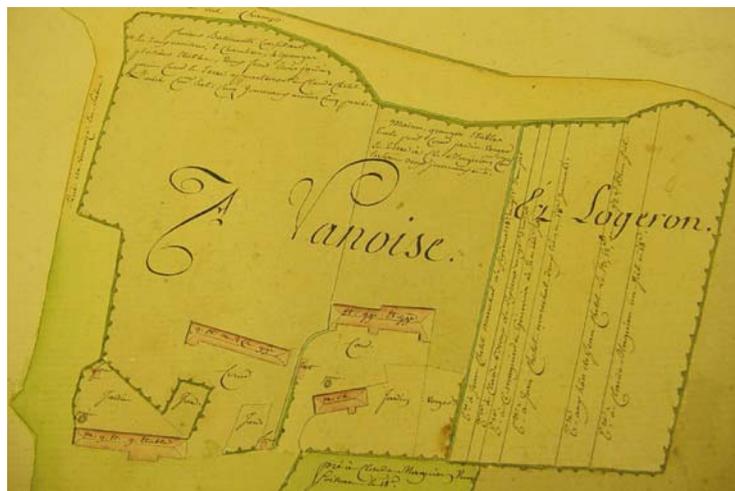


Figure 2 : Vanoise, plan-terrier de Vergennes
AD 71 J 975/8

Histoire de l'implantation à l'époque moderne

Il a existé en Bresse des sites de défense dont la notoriété est aujourd'hui tout à fait oubliée ou largement perdue et qui constituent de véritables vestiges archéologiques du bâti ancien (cf. Septchênes ou Sechêne, commune de la Frette, ancienne seigneurie dont la maison fossoyée est encore visible sur le cadastre napoléonien)



**Figure 3 : Séchêne, cadastre de 1835
AD 71 3P 6503**

A partir de la fin du XVIIe siècle, les nouvelles familles nobles qui achètent des seigneuries en Bresse sont des agents du développement du territoire dont elles entendaient tirer d'importants revenus fonciers. Après les défrichements médiévaux, la conquête du sol par les défrichements et les assèchements d'étangs se poursuit dans le cadre de seigneuries laïques et fixe de nouvelles implantations du bâti. Dans le même temps de nouveaux châteaux, à vocation résidentielle, sont construits et illustrent la richesse des propriétaires. (Châteaurenaud, Ormes, La Balme à Bouhans, voir les plans-terriers correspondant)

Types d'implantations du bâti rural

On doit à ces formes de mise en valeur successives du territoire le bâti de **hameaux** et de **fermes isolées** très caractéristique de la Bresse.

Si certaines fermes isolées correspondent aux **granges seigneuriales** d'Ancien régime, les très nombreux hameaux qui constituent les communes bressanes témoignent aussi de l'installation de la paysannerie dans le cadre de la seigneurie. Ces hameaux rassemblaient les exploitations agricoles autour d'un embryon d'espace collectif (place et puits, bois pour les paroisses de l'intérieur, près communaux pour celles situées près des rivières).



Figure 4 : La grange seigneuriale (plan-terrier de Hiège, AD 71 J 688/3)

Elle se caractérise par les deux bâtiments et l'importance de l'exploitation autour

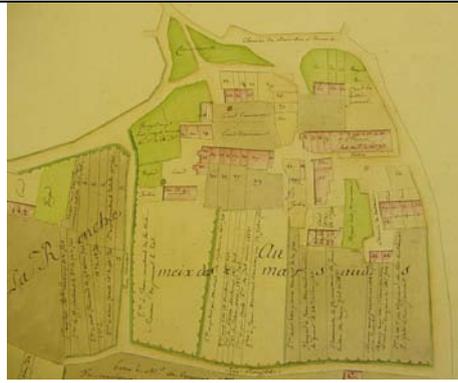


Figure 5 : le village ou hameau de Raimbos (plan-terrier de Vergennes, AD 71 J 975/21)

Le meix des Marsaud à Raimbos présente un cas très intéressant de communiens appartenant à la même famille

Le bourg

De manière précoce, les fonctions d'échanges ont fixé l'implantation des bourgs à des carrefours stratégiques, en bordure des rivières et près des zones d'accès les plus aisées. A partir de la fin du XVIIIe siècle, l'essor du réseau routier a été un puissant facteur de modification de l'implantation du bâti.

Avec la construction, ou l'amélioration des routes et des chemins, les fermes se multiplient le long des axes de circulation donnant naissance à des hameaux linéaires ou à des implantations plus isolées.

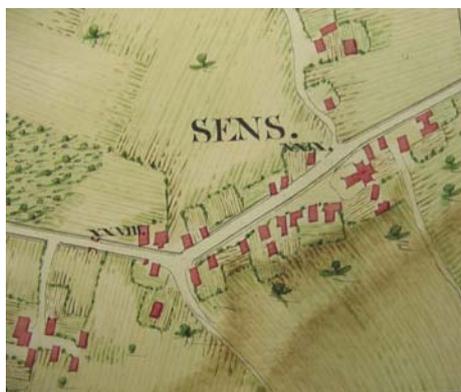


Figure 6 : Atlas routier de la province de Bourgogne AD 71 C SUP PC/1

Cette extension du bâti est facilitée par l'essor de la propriété paysanne après la Révolution. Les bourgs qui ont gagné un statut de petits chefs-lieux administratifs, comme les chefs-lieux de canton, voient leur urbanisation renforcée par l'installation des fonctions de service.

Architecture et statut social

Châteaux et manoirs

Les caractéristiques du bâti aristocratique ancien nous sont bien connues grâce aux archives seigneuriales. Les bâtiments de résidence sont faits de « briques et de carreaux » et couverts de tuiles. Les chambres « hautes et basses » auxquelles on accède par des galeries signent la noblesse de la résidence. Les tours abritent des escaliers ou des colombiers, les pavillons attenant aux corps de logis - ou séparés d'eux- concentrent les fonctions domestiques. Parfois, dans les parties moins nobles, le pan de bois persiste. Les clos avec leur jardin et leur verger, leur puits, leur four et parfois leur colombier sur pied constituent aussi les éléments distinctifs du paysage architectural noble.



Figure 7 : maison seigneuriale de Corcelle relevant du marquisat de Châteaurenaud (extrait du plan-terrier et du terrier)

AD 71 29 J/2

La maison seigneuriale dudit Corcelles composée de deux pavillons et autres édifices couverts de tuiles à crochets, le puits étant au milieu de la cour fossoyée la dite maison seigneuriale tout autour avec le pont-levis, l'un de ses pavillons composés de quatre chambres deux basses et deux hautes greniers au-dessus relevés de deux tours et une galerie en contre-soir dudit pavillon, et l'autre pavillon composé d'une écurie, deux fenaux et un vide entre les deux [...]

Ce modèle a inspiré de riches bourgeois qui en ont traduit les éléments de distinction pour établir leurs propres résidences. Certains paysans enrichis cultivent encore le style au cours du XIXe siècle.



Figure 8 : la résidence du sieur Gautheron à la Queue, hameau de Châteaurenaud
(AD 71 29 J/2)

Ces bâtiments aristocratiques se distinguaient aussi par la qualité des maîtres d'ouvrage (des Chalonnais ou des Seurois) et des artisans qui y ont travaillé (des charpentiers et des maçons souvent venus d'ailleurs), comme par celle des matériaux employés (les « tuiles des meilleurs fourneaux de la région » disent les marchés d'ouvrage, le sable de rivière, la pierre rose de Préty, celle de Lacrost ou d'Arlay), mais aussi par l'importance de l'entretien qu'ils demandaient et la lourdeur des réparations qu'ils imposaient.

Maisons de résidence et bâtiments d'hébergement des domaines seigneuriaux

Les granges seigneuriales qui étaient cultivées par les fermiers constituaient le cœur des « domaines » - des exploitations agricoles possédées directement par les seigneurs. L'ampleur du bâti indique l'importance de ces exploitations qui regroupaient plusieurs dizaines d'hectares de terres, sans compter les prés, les bois et les friches, les moulins et les tuileries qui souvent s'y rattachent.

Ces granges font l'objet de soins plus attentifs au XVIIIe siècle, au moment où les seigneuries sont destinées à fournir davantage de richesses, notamment en grains, et à accueillir plus de bétail. Après 1750, beaucoup de familles nobles s'emploient à des restaurations de bâtiments ou à de nouvelles constructions qui nous ont laissé des devis et des marchés d'ouvrages.

Dans les archives Scorailles, on dispose de deux ensembles de documents datant des années 1750-1760 pour les mêmes bâtiments: une description des bâtiments avec leurs dimensions, les matériaux qui les composent, l'état de dégradation, les travaux à entreprendre et les améliorations à apporter. S'y ajoutent le coût des réparations, les matériaux à utiliser et le nom de ceux qui doivent les procurer et un devis des réparations à faire aux bâtiments avec une description des travaux à entreprendre en matière de charpente, maçonnerie, couverture, avec des indications sur les matériaux.

Le premier document donne des renseignements très intéressants sur le mauvais état des bâtiments qui pourrissent par le pied et menacent de « déverser », l'état des toitures et les transformations qui interviennent à l'occasion des réparations, concernant notamment les cheminées et les galeries.

État descriptif des biens de Monsieur de Scorailles, AD 71, 9 J 23

Le domaine de la Balme

- *Le bâtiment où réside le fermier est construit de bois, Les entretoises en briques. Il a 76 pieds de long, 27 de large. Il y a au bout de midi une rechute de 8 pieds de long. Elle est en bois et les entretoises garnies de foisses, c'est-à-dire de boulons d'un pouce de gros qui forment une espèce de claie revêtue de terre glaise par dehors et par dedans. Ce bâtiment est en assez bon état. Il a 6 portes dont cinq donnent sur la place de la foire et une sur le jardin qui sont dans le plus mauvais état [...] Il n'y a dans cette maison qu'une cheminée dont on fasse usage, elle sert pour les deux chambres principales. Elle est formée par un vaste tuyau en charpente qui porte sur les deux poutres, les entretoises sont garnies de foisses ; il y a un mur de briques de 5 pouces d'épaisseur qui sépare les deux chambres et forme un foyer dans chacune, ce mur ne s'élève que jusque au plancher de façon que quand on fait du feu dans une chambre on ne peut demeurer dans l'autre à cause de la fumée et c'est ici le moindre inconvénient un incendie est bien à craindre dans une grosse maison telle que celle-ci avec une cheminée de bois. Il conviendrait de continuer jusqu'au faitage le mur de brique en le diminuant et ne lui donnant que l'épaisseur de la brique, démolir le tuyau de charpente et en faire un de briques qui se trouvera divisé en deux par le mur dont on vient de parler et formera la cheminée de chaque chambre [...]*

- *Bâtiments des granges et écuries :*

Ce bâtiment a 85 pieds de long et il y a du côté de bise une rechute de 7 pieds, la largeur est de 34 pieds. Il est construit de bois, les entretoises sont formées de foisses et couvert à paille.

Dès la fin du XVIIIe siècle, certains seigneurs font construire de manière plus rationnelle de véritables fermes modèles destinées à favoriser le stockage des récoltes et à offrir quelques rudiments de confort aux exploitants (les évier et laiteries, les chambres séparées et leurs cabinets).

Le phénomène se poursuit au XIXe siècle, relayé par la bourgeoisie rentière.

Devis du bâtiment de grange seigneuriale de Fretterans, 9 novembre 1752, AD 71, F 952

Devis pour faire une grange que Monsieur le Marquis de Bissy veut faire construire dans la cour de sa ferme de Freterans ou réside le sieur François Cordelier son fermier.

Le bâtiment sera fait en pans de bois avec colonnes, poteaux, guettes et tournisses partagés par un rang d'entretoises.

Ledit bâtiment aura cent vingt cinq pieds de longueur sur trente six pieds de largeur dehors d'œuvre le tout posé sur seuilles qui auront douze sur treize pouces de grosseur les seuilles des longs pans seront de plusieurs longueurs et les seuilles des pans de coupes et de refend seront d'une pièce et auront douze sur treize pouces de grosseur.

Le bâtiment sera posé dans la place qui sera marqué à l'entrepreneur et sera partagée savoir du coté de bise sera fait une écurie pour les vaches qui aura onze pieds largeur dans œuvre garnie d'un râtelier dans toute sa longueur et d'une crèche faite avec des plateaux et qui seront attachés avec de bons clous sur les poteaux posés en terre solidement,

La porte sera du coté du couchant et aura trois pieds deux pouces de largeur sur six pieds deux pouces de hauteur compris la feuillure faite de planches de chêne sèches assemblée à languette et rainure ; barrées de trois barres bien clouées ferrées avec deux bandes soudée au collet garnie d'un loquet avec sa poignée et d'une bonne serrure en bois sur la dite écurie sera posée trois poutres et deux liernes les poutres auront dix sur onze pouces de grosseur, et les liernes six sur sept pouces aussi de grosseur ; lesquelles poutres et liernes seront posées sur l'entretoise avec une entaille d'un pouce a chaque bout des dites poutres et liernes ; le tout pour recevoir des travaux ou banches.

Ensuite sera fait une autre écurie pour les bœufs qui aura vingt un pied six pouces de largeur dans œuvre avec une porte devant et une autre porte derrière ; la porte de devant sera a deux battants et aura quatre pieds et demi de largeur dans œuvre et six pieds de hauteur faite avec des planches de chêne sèches assemblées a languette et rainure barrée de trois barres bien clouées ferrées avec des bandes soudée au collet ; le bâtant qui servira de dormant fermera par derrière avec une barre de fer attachée au poteau par une queue de fer de huit pouces de longueur hors du poteau ; l'autre bâtant sera garni d'un loquet avec sa poignée et d'une serrure de bois

Demeures paysannes : cadoles et baraques, meix et fermes.

Comme dans les couches aisées, l'habitat traduit d'importantes différences sociales au sein de la paysannerie sous l'Ancien régime. Les archives laissent apparaître l'existence d'un habitat précaire, dont toute trace visible a aujourd'hui disparu. Avant la Révolution, beaucoup de paysans sont locataires de biens appartenant à des propriétaires fonciers, bourgeois et marchands enrichis, qui comme eux sont soumis aux redevances seigneuriales. Ces exploitations ressemblent aux domaines seigneuriaux, notamment avec la séparation des bâtiments de résidence et d'hébergement.

Quelques paysans enrichis sont aussi propriétaires de bâtiments qui, le plus souvent, abritent sous le même toit la résidence et les bâtiments d'exploitation. Les investissements dans la terre l'emportent sur ceux consentis pour le bâti.

La Révolution a eu des effets importants, à plus ou moins long terme, sur le bâti paysan qui a connu un développement au cours du XIXe siècle. Elle a allégé les charges qui contraignaient la construction, offert de nouvelles possibilités d'achat de terrains, libéré de grandes quantités de matériaux provenant des presbytères et des châteaux démolis et donné lieu à de multiples échanges avec l'application du Code civil.

Durant le XIXe siècle, l'essor de l'habitat paysan se manifeste par l'adaptation des anciennes techniques de construction (le pan de bois) à l'introduction des matériaux variés (tuiles et briques mureuses, pisé ou mortier terreux) et l'apparition progressive de nouvelles commodités (chambre à feu, évier, cabinets). La libéralisation de la fabrication des briques, tuiles et carreaux, qui relevait jusqu'à la Révolution de la propriété seigneuriale, a facilité la construction paysanne. La production domestique de tuiles et de carreaux se développe au XIXe siècle et les tuiliers de village sont aussi des distributeurs des premières productions industrielles.

Architecture et matériaux

La récupération

Jusqu'au XIXe siècle les matériaux sont localement rares (la pierre) et chers (le bois). Aussi la récupération tient-elle une place importante dans la construction.

Les murailles et les vieux châteaux constituent des réserves de matériaux (Authumes pour Pierre et Fretterans, le vieux château de Saint-Germain-du-Bois pour celui de la Balme, une vieille tour pour le moulin de Sagy).

Il en va de même pour les châteaux vendus comme biens nationaux et démolis (Saint-Vincent) ou détruits au XIXe siècle en dépit de leur construction récente (La Balme, Châteaurenaud, Ormes, Visargent).

L'achat de vieilles maisons est aussi un moyen de récupérer des matériaux et les transactions se multiplient à partir de la Révolution.

Le transfert des maisons, achetées, démontées et remontées constitue également un moyen de gérer le bâti.

Achat d'une maison à transporter par les religieux du Miroir, AD 71 H 105/39

L'an mil six cent quatre vingt dix le vingtième avril au miroir dans la maison de Messieurs Antoine et Claude Domp martin fermiers du Miroir par devant le notaire royal résident et situé à Cuiseaux soussigné a comparu en personne Jean Moissonnier laboureur au dit lieu lequel pour lui et de son autorité Antoinette Rothier lesquels sous clause solidaire vendent, transportent par cette à Messieurs les vénérables abbés et religieux de Cîteaux Dom Balthazar le Doux religieux et procureur spécial de Mrg l'illustrissime révérendissime abbé dudit Cîteaux présent, stipulant et avec moi le dit notaire royal acceptant pour ledit seigneur abbé à savoir un bâtiment contenant deux étages avec une petite chambre couverte de tuiles a crochet aux dits Moissonnier et Rothier appartenant situé au village des Moissonniers, en ledit lieu du Miroir pour par lesdits Sieurs du Miroir démolir, enlever et transporter ou bon leur semblera avec tous les bois, tuiles et ferments sans y rien réserver aucune chose et ce moyennant la somme de cent quatre vingt livres dont lesdits Moissonnier et Rothier mariés ont déclarés avoir été ci devant payé dudit sieur le Doux d'en être content payer et satisfaits et de quitte tout ce qu'il appartiendra.

NB : le bâtiment énoncé par le présent contrat a été transporté à la Grange de Milleure, à Frontenaud.

La fabrication

Des briques, des tuiles et des carreaux

On dispose de nombreux figurés (plans-terriers ou atlas routiers) qui attestent la présence des tuileries au XVIIIe siècle. Ces documents montrent l'importance de leur contrôle par les seigneurs. Elles sont affermées comme les moulins et quelques comptes de tuileries détaillent leur production (cf. Châteaurenaud)

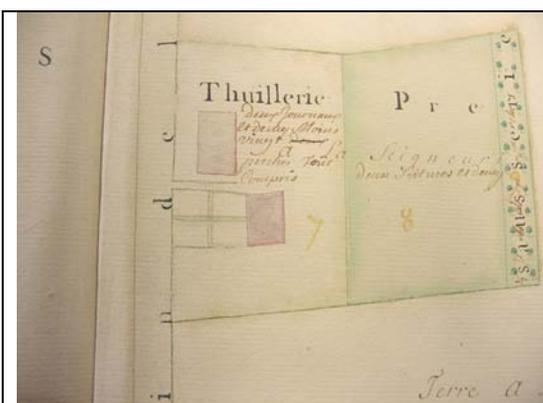


Figure 9 : Tuilerie de Poulans (plan-terrier du XVIIIe siècle, AD 71 H sup 169)

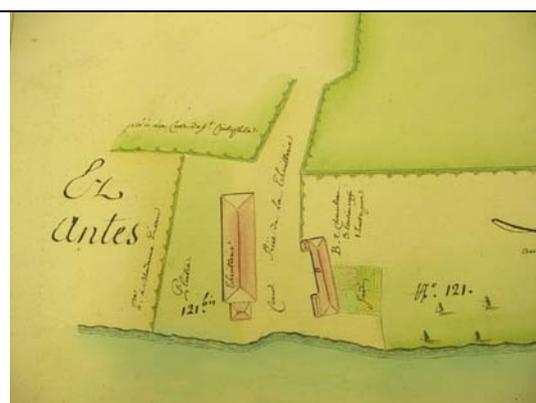


Figure 10 Tuilerie du Petit Thorey (plan-terrier de Tenarre, AD 71 J 974)

Au cours du XIX e siècle on assiste à une industrialisation progressive des tuileries perceptibles dans les archives des établissements insalubres (*Pétition d'Etienne Jacob en date du 24 février*

1861, à Charette, pour la construction d'un four à tuile et à briques, au bord de la route départementale n°12).

A la fin du XIXe siècle, les archives de faillite du tuilier de Savigny donnent une idée des matériaux accumulés dans la tuilerie et des instruments de fabrication.

Du bois. Il constitue l'élément central de la construction, encore au XIXe siècle : chêne pour les charpentes et les pans de bois, mais aussi ausselles des toitures et foisses pour garnir les pans de bois (Cf. les archives Scorailles).

Le document qui suit permet de se faire une idée des matériaux mis en œuvre dans la construction d'un nouveau bâtiment et des investissements à consentir.

Construction d'une maison à Charette pour loger un laboureur pour le compte de Mademoiselle de Lantes, AD 21, 32 F 417. État, mandat et quittance d'Emiland Bouvier pour le Sieur François Gruyer, le 15 décembre 1726

État de ce qui est du à Emiland Bouvier laboureur à Lante et aux autres laboureurs du même lieu et aux laboureurs du Meix cy après déclarés pour avoir voituré des carreaux depuis la tuilerie dudit lieu de Meix jusqu'au village de Charette par ordre du sieur François Gruyer curateur administrateur les biens de Mademoiselle de Lante pour la maison que les seigneur et dame de Charette ont fait construire audit lieu de Charette pour loger un laboureur lesquelles voitures ledit Bonnin a payé aux dits laboureurs comme s'en suit ;

Premièrement ledit Emiland Bouvier a payé à Jacques Bouvier laboureur quinze livres huit sols pour avoir fait sept voitures de carreaux de quatre cent chacune audit lieu de Charette compris quatre sols par voiture pour le droit de passage du doux au bac de Longepierre... cy 15 livres 8 sols.

Quatre livres huit sols à Pierre Pechiliot laboureur audit Lante pour avoir fait deux voitures de carreaux de quatre cent chacune audit lieu de Charette compris quatre sols par voiture pour le droit de passage du doux au bac de Longepierre..... cy 4 livres 8 sols

Quatre livres huit sols à Jean Joblot laboureur audit Lante pour avoir fait deux voitures de carreaux de quatre cent chacune audit lieu de Charette compris quatre sols par voiture pour le droit de passage du doux au bac de Longepierre..... cy 4 livres 8 sols

Six livres huit sols à François Alard dit Poncelet laboureur audit Lante pour avoir fait trois voitures de carreaux de quatre cent chacune audit lieu de Charette compris quatre sols par voiture pour le droit de passage du doux au bac de Longepierre..... cy 6 livres 12 sols

Huit livres seize sols à Hierome Bossud laboureur audit Lante pour avoir fait quatre voitures de carreaux de quatre cent chacune audit lieu de Charette compris quatre sols par voiture pour le droit de passage du doux au bac de Longepierre..... cy 8 livres 16 sols

Huit livres seize sols à Jean Rion laboureur audit Lante pour avoir fait quatre voitures de carreaux de quatre cent chacune audit lieu de Charette compris quatre sols par voiture pour le droit de passage du doux au bac de Longepierre..... cy 8 livres 16 sols

Huit livres seize sols à Jean Rion laboureur audit Lante pour avoir fait quatre voitures de carreaux de quatre cent chacune audit lieu de Charette compris quatre sols par voiture pour le droit de passage du doux au bac de Longepierre..... cy 8 livres 16 sols

Huit livres seize sols à Claude Cornot laboureur audit Lante pour avoir fait quatre voitures de carreaux de quatre cent chacune audit lieu de Charette compris quatre sols par voiture pour le droit de passage du doux au bac de Longepierre..... cy 8 livres 16 sols

Six livres douze sols à Pierre Camuset laboureur audit Lante pour avoir fait trois voitures de carreaux de quatre cent chacune audit lieu de Charette compris quatre sols par voiture pour le droit de passage du doux au bac de Longepierre..... cy 6 livres 12 sols

Et finalement il est du audit Emiland Bouvier laboureur audit Lante pour avoir fait quinze livres huit sols pour avoir fait sept voitures de carreaux de quatre cent chacune audit lieu de Charette compris quatre sols par voiture pour le droit de passage du doux au bac de Longepierre..... cy 15 livres 8 sols

Arrêté la somme de 88 livres [...]

Fait à Seurre le 15 décembre 1726

Pierre et sable

Le sable de terre, dont les carrières sont fréquentes en Bresse, est considéré comme moins noble que le sable de rivière. La pierre venue de Prétty, de Lacrost ou d'Arlay est restée longtemps un luxe, avant d'être soigneusement récupérée dans les nouvelles constructions au début du XIXe siècle. Dans l'acheminement de ces matériaux ; certains ports jouent un rôle déterminant (Ormes, Petit Thorey, Ouroux)

Conclusion

C'est ce bâti ancien que découvre en 1937 le médecin du service d'inspection départementale d'hygiène (M 4262, AD SL, enquête sur l'habitation rurale, juillet 1935, rapport du docteur Vernus). Le rapport met en évidence les caractéristiques architecturales et sanitaires de la maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation pour trois communes : Toutenant, La Frette et Huilly. Il permet de se faire une idée de l'état du bâti ancien et de ses aménagements au cours du XIXe siècle. La lecture est une lecture hygiéniste qui s'inscrit dans la politique de modernisation du bâti rural de la fin des années 1930 (manque d'aération des pièces, faiblesse des ouvertures, habitude de cohabitation dans la cuisine, proximité des animaux et des fumiers, manque de commodités). Dès l'entre-deux-guerres la double problématique de l'habitat bressan est désormais posée. Faut-il

conserver les exemplaires considérés comme les plus significatifs qui sont en fait nobles ou distingués (cf. Gabriel Jeanton) ou moderniser un bâti commun vétuste et inadapté aux nouvelles exigences du confort urbain et de la rationalisation économique des exploitations agricoles ?

Les archives du bâti rural en Bresse bourguignonne

NB certains documents sont répertoriés deux fois en fonction de la nature des informations

- Persistance d'un bâti aristocratique et son aménagement au cours du XVIIIe siècle

- AD CO, E 88 bis et E 88 ter, déclaration générale des biens de Mme Beuvrand, rière la seigneurie de la Vernotte et dépendances d'icelle (1691).
- AD S-L, H dépôt 85, archives de l'hôpital de Louhans : état des travaux à faire dans la maison du sieur Chavagnat à Louhans, 7 juillet 1698.
- AD S-L, 9 J 23, état descriptif des biens de Monsieur de Scorailles (sans date, dans les années 1750-1760), notamment celui des châteaux de Layer, de Balosle, d'Eurarde, de l'Isle et de la maison du domaine de la Ronce à Serley.
- AD S-L, F 952, double du devis du bâtiment de grange seigneuriale de Fretterans, 9 novembre 1752 : une description très détaillée des travaux à entreprendre, notamment concernant la charpente et le pan de bois
- AD CO, E 619, visite générale de la ferme de Visargent et de Conde pour le seigneur contre les fermiers du dit lieu (1758) : beaucoup de détails sur les bâtiments et particulièrement les moulins.
- AD S-L, E 568, devis de construction d'un bâtiment à la basse-cour du château de Saint-Vincent, 23 août 1785, le devis est accompagné d'un plan.
- AD S-L, G 106, bail du domaine du champ bressan à Romenay et inventaire (1714).

- Les techniques de construction et les métiers qui s'y attachent

- AD S-L, E 976/30, marchés d'ouvrage à Romenay, notamment la construction d'une maison *d'hostal* avec cheminée à cloche, chauffant au large au hameau de Varennes (1692)
- AD S-L, H dépôt 85, marché pour Bertrand Mazoyer bourgeois économiste de l'Hôpital de Louhans sur Benoit et Abraham Landolphe maçons et blanchisseurs, le 27 juillet 1698.
- AD S-L, H dépôt 85, marché pour Bertrand Mazoyer bourgeois économiste de l'Hôpital de Louhans sur Laurent Billiot charpentier au Bordes, le 27 juillet 1698
- AN, T 171-12 coté 44. devis d'ouvrages à faire à l'auberge de Saint-Etienne-en-Bresse, 21 novembre 1760. (ouvertures en pignon rare dans les constructions rurales, travaux faits aux fenêtres et contrevents, cheminées, pavages et plafonnages)
- AD S-L, 3 E 7205, 1^{er} février 1753, procès-verbal pour Mr Claude Vitte avocat en parlement résidant à Louhans contre le seigneur marquis de Sainte-Croix. Il s'agit de la fouille d'une vieille motte à Frontenaud. Les experts maçons convoqués depuis Louhans sont originaires de Bretagne, de Savoie et de la Bresse du Sud (Orgelet). On retrouve aussi des maçons de la Creuse à Louhans au début du XIXe siècle.

- Les matériaux : fabrication, provenance, transport et réemploi

- AD S-L, H 105 39, archives de l'Abbaye du Miroir, 20 avril 1690, achat d'une maison pour la transporter.
- AD CO, 32 F 417, construction d'une maison à Charette pour Mademoiselle de Lanthes : des marchés d'ouvrage de charpente et maçonnerie, mais aussi la quittance des frais engagés pour le transport des matériaux (bois du Parolois, sable et eau du Doubs, tuiles de Varennes et du Meix), 1724-1725
- AD S-L, J 280, réparations à faire à une maison à Beauvernois, du 22 mai 1758 (tuile, sable et chaux du Chanet, un approvisionnement très local)
- AN, T 171-12 coté 44. devis d'ouvrages à faire à l'auberge de Saint-Etienne-en-Bresse, 21 novembre en 1760 (pierre, tuiles, carreaux rouges et blancs, sable de rivière et de pays)
- AD S-L, 9 J 23, état descriptif des biens de Monsieur de Scorailles (sans date, dans les années 1750-1760), le réemploi des matériaux du vieux château de Saint-Germain-du-Bois.
- AD S-L 6 U 1413, inventaire de faillite d'un carrier, Francois Perret Blondin, à Lacrost, 22 mars 1869 (on dispose du plan des carrières de Lacrost et Préty au XIXe siècle)

La production des briques et tuiles

- AD S-L 9 J 18, archives Scorailles, amodiation de la tuilerie de la Faye du 3 juin 1739 entre Claude Marie comte de Scorailles seigneur de la Faye et autres lieux et Jacques Bon tuilier résidant à la dite Faye
- AD S-L, M 2049 (1854-1855), dossier déposé par le sieur Buguet de Saint-Usuge. Il s'agit d'une demande d'autorisation d'établir une briqueterie à Saillenard pour reconstruire une maison incendiée, 26 novembre 1854.
- AD S-L, M 2054 (1862), pétition d'Etienne Jacob, qualifié d'entrepreneur, en date du 24 février 1861, à Charette, pour la construction d'un four à tuile et à briques, au bord de la route départementale n°12. Nouvelle demande pour une extension en 1862, (on dispose des plans)
- AD S-L O 2252, municipalité de Toutenant, demande par Jean Bouley cultivateur à Toutenant pour obtenir l'autorisation « d'une briqueterie » pour construire sa maison, le 11 avril 1871,
- AD S-L, M 2050 (1856), demande de construction d'un four à chaux à Joudes, F. Gergondey, 8 octobre 1852 ; un four à chaux à Dommartin, Michel Charles Joseph, 30 mars 1853.
- AD S-L, M 2054 (1862), four à chaux à Cuiseaux (21 septembre 1861), pétition de Champois et Sevin
- AD S-L, M 2051 (1858-1861), demande de four à chaux temporaire à Chevreaux, par Richard Marie Joseph résident à la Foret, commune de Cuiseaux.
- AD SL, 6 U 1156 et 6 U 1149, inventaires de faillite de Sébastien Petitjean, tuilier à Savigny-en-Revermont, 1876-1892. (un état des matériaux et outils)

Débats

Laurence Janin : Je passe la parole à la salle pour les questions sur cet exposé très savant et très documenté.

Dans la salle : Je voulais savoir si il y avait une corrélation entre le coût des chemins en pierre - on sait très bien qu'aux XIXe et XXe siècles c'était l'essentiel des charges d'une commune-, le développement tardif de l'habitat et une maigre dispersion de l'habitat. Je voulais par ailleurs faire une corrélation entre les faibles moyens de locomotion de l'époque et le nombre des moulins : ce qui veut dire que les gens se déplaçaient à faible distance. Longtemps les intérêts militaires ont présidé au découpage des voieries. Déjà à l'époque gallo-romaine les voieries avaient pour principale fonctionnalité de véhiculer des troupes et des marchandises.

Annie Bleton-Ruget : Sur les routes tout d'abord. Il est évident que les routes empierrées et solides en Bresse sont tardives, non pas seulement parce que les carrières sont loin mais aussi parce que les systèmes d'empierrement sont peu stables, immédiatement anéantis par les rivières qui traversent les chemins et le roulage des charriots. Il est très difficile d'entretenir des routes en Bresse et, effectivement, tout au long du XIXe siècle, les municipalités passent leur temps à l'entretien des chemins.

Ceci étant dit, la question des routes n'est jamais seulement une question technique, c'est aussi une question de choix d'aménagements. Ce qui est intéressant à souligner, comme j'évoquais tout à l'heure, c'est qu'à l'échelle de la province de Bourgogne à la fin du XVIIIe siècle la décision est prise de construire de nouvelles routes et d'aménager des routes en place ; en dépit des obstacles techniques et même si c'est difficile de faire des routes en Bresse. De ce programme d'aménagement des routes mené par la Province de Bourgogne à la fin du XVIIIe siècle, la Bresse a incontestablement bénéficié. Dans la douleur, car il faut mettre en œuvre la corvée pour construire les routes et obliger les paysans à y contribuer. On en a l'écho pour la route Bey-Damerey-Sermesse dans les cahiers de doléances des communautés qui sont le long de cette route étant donné qu'elles en ont gardé un très mauvais souvenir. Tout ceci prolonge la question sur les raisons d'être du réseau routier. Après les impératifs militaires vient l'impératif économique à la fin du XVIIIe siècle, période d'aménagement du territoire extrêmement importante.

On peut faire l'hypothèse que jusque-là la lenteur de la mise en valeur du réseau routier freine la dispersion du bâti. D'ailleurs la lecture comparée des plans-terriers du XVIIIe

siècle et des cadastres du XIXe montre que les maisons se multiplient le long des routes qui sont en train de se construire. Dans le diaporama, j'ai repris le plan de Branges, on y voit très bien l'étirement du bâti le long la grande route entre Cuisery et Louhans

La deuxième chose que je voudrais relever concerne les difficultés de déplacement. On imagine toujours qu'en Bresse qu'on ne se déplaçait pas facilement. A l'occasion de ces recherches sur le bâti j'ai été amenée à m'interroger sur ces difficultés de déplacements lorsque j'ai trouvé un marché d'ouvrage extrêmement intéressant. Il s'agissait de la construction d'une ferme pour un fermier, un cultivateur installé par un seigneur, à Charette. Pour construire cette ferme on mobilise tous ceux qui ont des charriots, des charrettes, qu'on va d'ailleurs indemniser. On va chercher de la tuile et de la brique au-delà du Doubs dans un hameau qui aujourd'hui est en Côte-d'Or, le Meix, dans la commune de Lantes. Comme il n'y a pas d'eau dans les puits de Charette à l'époque pour fabriquer les mortiers, on transporte des caisses pleines d'eau depuis le Doubs jusqu'à Charette. Il faut aussi aller chercher le bois dans les bois du seigneur qui sont encore à un autre endroit. Tout ceci sur des distances de plusieurs dizaines de kilomètres, et on transporte de très grandes quantités de matériaux. Quand les moyens matériels et financiers existent, les obstacles disparaissent.

On ne parle pas des déplacements des individus. Des kilomètres et des kilomètres ont été parcourus à pied ou à cheval. L'obstacle, c'est plutôt le transport des produits lourds.

Dans la salle : Vous avez parlé de la dispersion de l'habitat et vous avez dit que cette dispersion avait été progressive. Mais est-ce que cette dispersion n'est pas liée à la technique du puits. Pour habiter quelque part il fallait avoir de l'eau. Actuellement toutes les fermes dispersées ont leur puits. Est-ce que ce n'est pas la maîtrise de la fabrication des puits qui a favorisé la dispersion ?

Annie Bleton-Ruget : Forcément ça entre en ligne de compte, mais je pense qu'il faut toujours faire la part à la fois des contraintes techniques et des opportunités sociales qui autorisent cette dispersion. Sous l'Ancien régime le seigneur reste l'éminent propriétaire de la terre, certains bourgeois ou paysans enrichis peuvent acheter des terres dont ils sont usufruitiers. Ces achats permettent d'installer de nouvelles exploitations agricoles avec les bâtiments qui s'y attachent. Je pense que cette dispersion progressive est aussi liée à des changements de conditions économiques et sociales qui font qu'à partir d'une propriété seigneuriale de nouvelles couches peuvent se permettre d'accéder à la propriété et donc d'installer des exploitations agricoles sur ces nouvelles propriétés.

Dans la salle: Vous avez évoqué les deux puissances de l'époque, l'Église et la Seigneurie. Vous avez tout de suite oublié un peu l'Église. Est-ce que la puissance de l'Église, les religieux notamment, ont joué un rôle dans le bâti en Bresse. Vous avez parlé de granges seigneuriales, il y a aussi les granges religieuses. Est-ce que ça a joué un rôle en fait ?

Annie Bleton-Ruget : La réponse est oui, mais à une époque antérieure. Quand j'ai commencé mon exposé, j'ai dit que j'avais surtout travaillé sur les XVIIe et XVIIIe siècles. Or en Bresse, au XVIIIe siècle, ce ne sont plus les ordres monastiques qui sont conquérants dans la mise en valeur du territoire. J'aurais travaillé sur le XIIe ou le XIIIe siècle je n'aurais pas dit la même chose. Marcel Pacaut l'avait montré dans ses travaux sur la Bresse médiévale. Au XVIIIe siècle, la main est passée aux seigneurs laïcs en Bresse, qui est vraiment devenue une terre de valorisation foncière. Ces seigneurs sont des parlementaires dijonnais, pour la plupart, ou des représentants d'une noblesse militaire souvent comtoise ou implantée à proximité.

De la salle : Que sait-on sur l'évolution des toitures, de la couverture des maisons, de cette prolifération de tuileries ?

Annie Bleton-Ruget : Pas grand-chose. Dans les archives elles-mêmes, on a des indications sur les différents modes de couverture puisque qu'elles évoquent les bâtiments « couverts à paille », à « tuiles », ou encore « d'ausselles », des tavaillons comme on dit dans le Jura. On a des indications sur la variété des tuiles : dans les marchés d'ouvrages ou dans les descriptions on rencontre des « tuiles à crochet », des « tuiles coupes », des « tuiles plates ». On a quelques indications parfois sur de vieilles tuiles comme dans la vieille motte de Frontenaud.

Dominique Rivière : On sait bien que les toitures en chaume étaient très nombreuses, à part sur les maisons des riches, les maisons seigneuriales ; à tel point qu'on éprouvait même le besoin de le faire remarquer assez tardivement. La Grange Rouge à la Chapelle-Naude n'était pas un nid de révolutionnaires à l'époque. Elle était couverte de tuiles rouges plutôt que de chaume. Il y avait une discrimination dans le paysage qui faisait qu'on avait besoin de le souligner. Les reportages photos qu'on a commencé à collecter, à savoir les très importantes collections de photos des années 1890 - la collection Druard à Pierre-de-Bresse, la collection « Sous le regard de Marie » pour le canton de Saint-Germain-du-Bois, les collections Vadot et Guillemaut (canton de Louhans et une grande partie de la Bresse) - montrent, grâce au regard ethnographique du temps, l'importance

des maisons couvertes en chaume y compris les maisons dans le bourg de Pierre-de-Bresse vers 1890. Quand on les regarde en détail, on s'aperçoit que ça commence à être très pouilleux, très miséreux parce qu'il y a des rustines à peu près partout. A l'époque la couverture de chaume est très épaisse, ce qui signifie qu'on utilisait quasiment systématiquement la paille pour restaurer les maisons, faire des rustines. Le coup fatidique a été l'orage de juillet 1897 qui a détruit quasiment tous les toits de chaume qui restaient en Bresse. Quand on regarde des photos de 1900, il n'y a presque plus de toits de chaume. En dix ans, grâce aux quatre reportages dont nous disposons, on peut dire qu'il y a une inversion complète. Face à une calamité naturelle qui a dû être importante, on n'a pas été en mesure de réparer. On n'a plus les hommes peut-être, mais on n'a plus non plus les récoltes nécessaires. On passe à la tuile mécanique directement après les toitures en chaume.

Annie Bleton-Ruget : Personnellement, je n'ai pas vraiment abordé la question de l'habitat paysan. Vous avez compris que j'ai surtout travaillé sur ce qui reste aujourd'hui le plus représentatif de l'habitat « noble » en quelque sorte. Pour ma part, je pense que ce que vient d'évoquer Dominique concernant l'habitat paysan est une caractéristique du XIXe siècle et qu'il ne faut pas imaginer le XVIIIe siècle plein de maisons en chaume, d'abord parce que le nombre de maisons est beaucoup plus restreint. L'empilement est alors maximum dans les maisons et beaucoup de paysans de l'époque vivent en fait dans les « granges » seigneuriales, dans un entassement considérable. On a très peu d'attestations dans les documents de cet habitat modeste, pauvre, juste quelques pièces dans les archives de justice.

De la salle : Un mot sur les toits de chaume. Je connais particulièrement deux maisons à Sagy. L'une a été mise en tuiles à l'occasion de l'orage de 1897 mais les travaux étaient en cours déjà en 1897 et l'autre maison qui a été la dernière mise en tuiles dans ce hameau l'a été en 1912, donc la fin du XIXe siècle, début du XXe siècle. Je suis surpris que vous parliez des propriétés seigneuriales au XVIIIe siècle. A Sagy, la petite propriété privée était beaucoup en vogue vers 1700-1800.

Annie Bleton-Ruget : Je l'ai rappelé, la propriété est avant la Révolution un privilège seigneurial, que le seigneur soit laïc ou ecclésiastique. C'est la raison pour laquelle on paie au seigneur des droits qui en témoignent. Mais beaucoup de paysans ou de bourgeois se considèrent comme propriétaires des terres qu'ils exploitent depuis des générations. Ils n'en sont, pour employer un terme juridique, que des usufruitiers, ils n'en

n'ont pas la pleine propriété. Ils peuvent transmettre ces terres sauf en cas de mainmorte, un statut juridique qui fait que le seigneur peut récupérer la terre, et tout ce qu'il y a dessus, lorsque dans une famille on a rompu la communion : c'est-à-dire que les pères et les fils, les frères et les sœurs, les oncles et les neveux ne vivent plus ensemble : « à pot et à sel ». Je pense que la mainmorte a pu être un frein à la construction et elle est encore répandue en Bresse à la veille de la Révolution. On peut en sortir, mais il faut payer une forte somme. Le XVIIIe siècle est plein d'affranchissements de mainmorte en Bresse.

De la salle: Juste une petite précision au niveau de la « mainmorte ». Est-ce qu'il y a des zones géographiques de « mainmorte ? »

Annie Bleton-Ruget : Oui, tout à fait. On peut faire une carte. C'est plutôt la partie est de la Bresse, proche de la Franche-Comté, qui est concernée.

De la salle : Je peux donner une précision sur ces zones de « mainmorte », une précision très limitée. La lecture des travaux de Pierre de Saint Jacob montre que la zone de Toutenant, dont nous sommes originaires, et la zone de Sermesse étaient une zone de « mainmorte ». Mais je ne peux rien dire de plus sur son extension.

Annie Bleton : Il existe une carte que j'avais faite à partir des archives. Si elle vous intéresse on pourra vous la communiquer.

De la salle : Je voulais évoquer les lieux-dits qu'on trouve souvent dans nos communes qui sont chez nous « des cadoles ». Ce serait un lieu où les maisons ont été construites en une nuit ?

Annie Bleton-Ruget : Cette question des maisons construites en une nuit est évoquée dans l'exposition, mais ça ne suffit peut-être pas à épuiser le toponyme de « cadole ». On peut très bien avoir des cadoles sans qu'elles aient été construites en une nuit. Par contre, le terme désigne clairement un petit habitat modeste et il est intéressant d'en repérer la localisation qui correspond en général à une nouvelle zone d'implantation. La toponymie est très importante pour la compréhension de l'implantation du bâti. J'évoquais tout à l'heure les pratiques communautaires. Il y a beaucoup de lieux-dits en Bresse qui s'appellent « la communauté ». On a oublié aujourd'hui ces pratiques communautaires qui ont disparu au XIXe siècle.

La cadole de vigneron est un abri temporaire, quant à la cadole de Bresse c'est une petite mesure paysanne : une petite ferme avec une pièce, une écurie qui sert en même temps à

loger le foin et très souvent implantée dans une cour commune avec d'autres. C'est vraiment le minimum de l'implantation paysanne.

Dominique Rivière : Il y a aussi l'implantation de communautés d'artisans. Les sabotiers par exemple qui vivent plus ou moins en communauté à l'orée des bois et auraient habité aussi des cadoles. C'est aussi le cas des charbonniers, des bûcherons. Les sabotiers sont eux plus ou moins installés à demeure et en Bresse ils sont nombreux.

Annie Bleton-Ruget : En matière d'utilisation des forêts, il faut distinguer l'Ancien Régime et après. Sous l'Ancien Régime les forêts font l'objet d'une surveillance extrêmement étroite non seulement de la part des propriétaires mais aussi de la part de l'administration royale. On trouve dans les archives des procès qui touchent ces gens menacés de devoir démolir en catastrophe « les maisons sur pieux et fourches » qu'ils viennent de construire. L'installation du sabotier à l'orée du bois, c'est plutôt le XIXe que le XVIIIe siècle.

De la salle : Je m'interroge encore sur la dispersion de l'habitat. Je n'arrive toujours pas à comprendre quel est l'avantage à construire dispersé, surtout qu'en Bresse on voit différents modes d'habitat y compris sous des formes groupées avec des espaces bien constitués. Quel est l'avantage réel de s'éloigner et de vivre dans une maison isolée ? Est-ce que c'est lié à des pratiques agricoles ? Il y a d'autres régions où ce n'est pas comme ça, alors j'ai du mal à comprendre ça. Est-ce que vous avez des éléments qui peuvent nous éclairer sur cette dispersion qui est quand même assez forte ?

Annie Bleton-Ruget : On peut rapprocher la mise en valeur agricole qui déjà s'intensifie au XVIIIe siècle et se développe au XIXe et la dispersion de l'habitat ; les défrichements continuant encore en grande partie au XIXe siècle, avec de nouvelles implantations d'exploitations agricoles. Je pense qu'il y a un lien entre cette dispersion et le développement agricole qui est un développement relativement tardif par rapport à d'autres régions, pour des raisons techniques mais aussi de conditions sociales. Le poids de la seigneurie est énorme en Bresse, de manière tardive, et ne s'allège que progressivement. On peut très bien, dès lors, penser que deux manières d'habiter correspondent à deux états de la mise en valeur du territoire de la Bresse. Dans la première étape de mise en valeur, le groupement est relativement dominant et dans la deuxième étape la dispersion se développe progressivement. Je pense que le XVIIIe siècle est la période où les choses commencent vraiment à évoluer. La dispersion se fait par étapes successives. On ne va pas forcément s'implanter tout de suite très loin des autres. Mais là il faudrait vraiment faire une étude fine du cadastre pour le confirmer. Ce

qui est assez frappant, quand on a des documents seigneuriaux, des plans terriers de la fin du XVIIe et du XVIIIe siècle c'est qu'on constate d'abord le découpage des parcelles entre plusieurs tenanciers : ce que l'on appelle en Bresse les meix, très souvent à l'origine d'un seul tenant, avec une seule maison et beaucoup de terres autour. Cinquante ans après, un siècle après, sur ce même meix il y a deux, trois maisons et on a découpé dans cet unique domaine plusieurs exploitations agricoles. Dans ce cas, c'est par proximité, par contamination en quelque sorte que le bâti s'implante. L'extension du bâti ne se fait que de manière beaucoup plus récente, à partir du XIXe siècle.

De la salle : Je pense qu'il serait intéressant de mettre en relation les époques où on remarque les extensions de l'habitat avec les courbes de population. On sait qu'au XIXe siècle, la natalité a baissé très tôt en Bresse, ou du moins dans les zones de petite propriété justement parce qu'on ne pouvait plus partager. Il y a un moment où il y a bien dû avoir un seuil de survie dans les exploitations

.Annie Bleton-Ruget : Il faut être très prudent pour la Bresse. C'est une région où on enregistre une baisse de la population autour des années 1850, mais elle remonte ensuite. Ce n'est pas une région où la natalité a autant baissé que dans d'autres régions au XIXe siècle. Tout dépend aussi des zones de fermage ou de faire-valoir-direct où les comportements démographiques ne sont pas les mêmes

De la salle : On pourrait peut-être rappeler, même si c'est une explication vieillie mais je pense qu'elle n'a quand même pas perdu tout son intérêt, que le fait de pouvoir trouver de l'eau sur l'ensemble d'un territoire favorise la dispersion. Dans le Châtillonnais vous avez des villages et des zones dispersées, mais ce n'est pas une dispersion intégrale, c'est une dispersion en hameaux, chaque maison a son puits et chacun connaît son puits. Ce qui a rendu possible la dispersion, c'est de trouver de l'eau.

Annie Bleton-Ruget : la question a été tout à l'heure posée, mais je pense que l'on ne peut pas tout rapporter à l'élément purement technique.

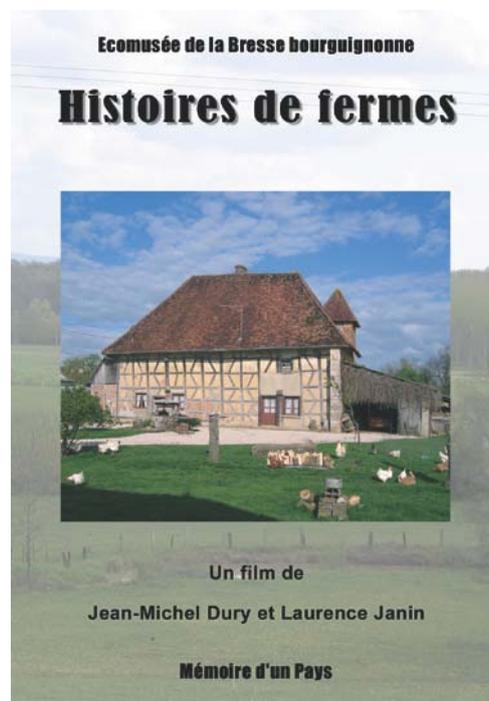
Laurence Janin : On ne va malheureusement pas pouvoir continuer plus longtemps mais je pense qu'on a quand même fait le tour des principales questions. Nous vous invitons tout de suite à découvrir l'exposition sous la houlette du conservateur.

Projection du film : « Histoires de fermes »

Réalisation Jean-Michel Dury
et Laurence Janin

Laurence Janin : L'ambition de ce film était de montrer l'évolution des fermes bressanes au cours des 50 dernières années à travers le témoignage de 3 familles d'exploitants agricoles. C'était un peu une transition entre le bâti ancien présenté ce matin par Annie Bleton-Ruget et l'architecture contemporaine dont on va parler dans quelques instants avec les interventions des architectes.

Annie Bleton-Ruget : L'intérêt de ce film est de montrer la plasticité de cette architecture bressane qui permet de demeurer longtemps dans les mêmes cadres, à partir du moment où l'on peut construire à proximité d'autres systèmes d'hébergement, d'autres hangars. On voit bien dans certains des exemples choisis les aménagements successifs : le hangar que l'on construit d'abord à proximité immédiate du bâtiment ancien, ensuite celui qu'on éloigne de ces bâtiments anciens. Ce que je voulais souligner aussi et qu'on voit très bien dans la première séquence, c'est l'importance en Bresse des habitats à double logis. Dans le bâti bressan ancien, le double logis est quelque chose que l'on rencontre très fréquemment et qui, du point de vue ethnologique et de l'organisation des familles, est vraiment tout à fait intéressant. Cela signifie qu'il y avait cohabitation de deux ménages qui étaient souvent deux générations : le père et le fils aîné, héritier légitime, dès lors qu'il y a un régime de succession dans lequel on privilégiait un héritier mâle, les filles étant dédommées par des dots en argent. De ce point de vue là, la période révolutionnaire et l'adoption du Code civil ont produit pas mal de perturbations dans les familles, dès qu'il y a eu possibilité d'exiger un partage égalitaire des biens. Ces pratiques successorales permettent aussi de comprendre comment est organisé le bâti.



Trois architectes présentent leurs réalisations en Bresse

Quatre logements sociaux groupés à Tronchy

Olivier de la Chapelle

Bonjour Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs. Je dois dire que j'ai été ému en découvrant ce film qui retrace l'histoire de plusieurs fermes à partir du témoignage des agriculteurs. J'y ai retrouvé mes origines rurales, mon enfance à travers ce reportage montrant des étables, les travaux dans les terres, l'élevage et rapportant les réflexions des agriculteurs de diverses générations.

En Bresse nous sommes dans une région rurale où le milieu professionnel a connu une évolution qui a beaucoup modifié le paysage et l'habitat. J'ai reconnu une des fermes où j'avais fait, à l'époque de mes études d'architecte, des travaux de reconnaissance, des relevés du bâti. Dès cette époque je me suis intéressé à l'évolution des fermes pour déterminer quelle était l'incidence sur l'habitat en Bresse.

Mon exposé aujourd'hui porte sur la réalisation de logements sociaux, respectueux de l'architecture bressane et de la qualité environnementale, situés à Tronchy. Ma passion pour la Bresse et son habitat a débuté il y a plus de trente ans. J'y ai consacré une partie de mes études et, jeune architecte, j'ai eu le grand plaisir de commencer à travailler sur le terroir bressan. J'ai exercé en priorité, si l'on peut dire, dans la problématique de la réhabilitation, et ensuite, bien évidemment, dans le domaine de la construction moderne. Rappelant le pan de bois de la construction bressane, le bois est mis en exergue dans mes toutes premières réalisations.

C'est le cahier des préconisations « *Renouer avec l'identité architecturale de la Bresse* » qui m'amène à parler de la réalisation de Tronchy. Cet ouvrage a été initié par le Pays de Bresse, financé et piloté par l'OPAC de Saône-et-Loire avec le précieux soutien de l'Ecomusée et de la Région Bourgogne. L'OPAC de Saône-et-Loire, maître d'ouvrage public, a permis la rédaction de ce cahier de préconisations, celui-ci va servir à l'élaboration du projet de Tronchy. L'ouvrage, à visée pédagogique et technique, consiste à dégager des traits dominants de la construction bressane pour les utiliser dans les constructions contemporaines.

Parmi les caractéristiques ou les particularités qui se dégagent, retenons l'implantation, l'orientation, la volumétrie, les matériaux et techniques utilisés, les couleurs et finitions, les limites et les abords. Ces dominantes qui caractérisent l'habitat bressan sont dégagées d'une analyse de l'habitat traditionnel. Elles figurent dans les trois chapitres traitant des préconisations destinées à guider des constructions contemporaines soucieuses de retrouver un authentique lien avec l'architecture du terroir.

Le projet de Tronchy : quel est-il ?

Ce projet doit sa naissance à ses quatre principaux acteurs : l'OPAC de Saône-et-Loire assurant une maîtrise d'œuvre publique, le Pays de Bresse instigateur de projets de développement local, préalablement engagé dans la réalisation des cahiers de préconisation et très désireux qu'ils soient concrétisés par un bâtiment, la commune de Tronchy désireuse d'accueillir des logements et enfin un architecte se vouant pleinement à l'architecture bressane.

Le projet revêt un caractère emblématique, il doit démontrer que l'on peut construire des logements sociaux, originaux, innovants, respectueux de l'architecture traditionnelle bressane et il doit s'inscrire dans une démarche de développement durable. Ce sont les objectifs fixés pour réaliser un bâtiment regroupant deux T3 de 72m², deux T4 de 89m² avec garages attenants de 24m². L'ensemble abrité sous un même toit.

Tronchy est une commune très étendue, encore essentiellement agricole, sur laquelle l'habitat est très dispersé. Le site choisi pour la construction des habitations groupées se trouve à proximité de la mairie-école, dans la partie du territoire communal où la densité des constructions est la plus forte. Cette situation a pour avantage de renforcer l'existence du bourg. Tronchy conserve encore de beaux exemples de constructions traditionnelles et en particulier une de ces exceptionnelles maisons hautes, fleuron de l'architecture bressane. Comme tant de constructions plus modestes, cette maison témoigne d'un savoir-faire local remarquable dans l'utilisation du bois.

Le terrain à construire est bien situé, à proximité de la mairie-école. C'est un champ pratiquement plat et bordé de haies qui jouit d'une vue agréable et dégagée. L'emplacement de la construction constitue le premier choix important. La situation choisie pour ces nouveaux logements est cohérente avec le développement de l'habitat à Tronchy dont le centre du bourg sera ainsi mieux affirmé. Ce renforcement central du bourg est amorcé dans l'espoir de favoriser de nouvelles implantations riveraines. Les nouvelles habitations regroupées dans un même bâtiment ainsi implanté dans la partie déjà la plus agglomérée du bourg répond harmonieusement au besoin de développement de la commune dont l'habitat initial, à vocation agricole, est très dispersé.

Le projet de construction se trouve situé au cœur de la Bresse bourguignonne marquée par son habitat traditionnel auquel le bâtiment à construire doit se référer tout en satisfaisant au mode de vie actuel. La démarche de développement durable doit également être totalement intégrée à la conception du bâtiment. Ce sont autant de données locales et temporelles fondamentales qui devront être prises en compte pour concevoir et réaliser la nouvelle construction. Toutes ces données ne doivent pas être prises comme des contraintes mais constituer des règles à suivre, des choix à réfléchir auxquels l'architecte s'attelle en exerçant sa compétence, sa sensibilité, et en engageant également sa responsabilité

La démarche « développement durable » implique des objectifs économiques et sociaux. Le maître d'ouvrage public (l'OPAC de Saône-et-Loire) a pour vocation de réaliser des logements sociaux et souhaite que ces logements soient tout à la fois économiques et de qualité. Ces logements doivent être à la portée de personnes à faibles revenus, ce qui implique que les loyers et les charges soient au maximum réduits. D'autre part, la qualité de la construction est exigée afin de garantir la longévité des ouvrages réduisant aussi l'entretien. L'objectif de réduction des charges est directement lié à la qualité du bâtiment, tout particulièrement au niveau de l'exploitation thermique.

La qualité du bâtiment doit également se manifester à l'extérieur, dans l'environnement. L'insertion d'un bâtiment dans un site représente un enjeu très important pour le développement harmonieux de l'habitat. L'inévitable impact d'une construction dans le paysage exige une attention toute particulière. La qualité environnementale d'un bâtiment résulte à la fois de l'architecture du bâtiment et du traitement de ces abords sur lequel nous reviendrons en détail plus loin. De manière plus concrète, voyons comment la réalisation de Tronchy a voulu renouer avec l'architecture de la Bresse bourguignonne avec originalité et innovation.



La volumétrie du bâtiment constitue le caractère le plus flagrant de l'identité bressane. Le bâtiment regroupe sous un même toit quatre logements avec leurs garages attenants conférant au bâtiment une bonne taille. A l'image du bâtiment «d'hébergement» courant en Bresse, les logements groupés de Tronchy présentent une construction allongée de 41 mètres couverte d'un imposant volume de toit. Ce grand toit est habité. Loger sous les combles est une sorte de défi pour le maître d'Ouvrage (OPAC de Saône-et-Loire). C'est, au départ, pour l'OPAC de Saône-et-Loire comme si des logements neufs devaient être réalisés à la manière d'une réhabilitation d'un bâtiment traditionnel bressan. C'est vouloir proposer des logements dans un bâtiment neuf avec une utilisation maximum des espaces habitables offerte par le volume de toiture, ceci sans créer un véritable étage.

La toiture à forte pente fait partie intégrale de l'architecture traditionnelle, elle retrouve toute sa place dans l'architecture contemporaine. La partie nuit des habitations est aménagée sous les toits et pour la majorité des chambres, elles s'ouvrent au levant. L'ouverture en toiture procure l'éclairage naturel de la pièce et apporte également la vue. Les ouvertures de toit à Tronchy mettent en œuvre plusieurs solutions. Le châssis vitré inscrit dans le plan de la toiture fait partie des solutions simples et performantes pour ce qui est de l'éclairage : la taille du châssis vitré est déterminante pour assurer la vue. Ainsi le châssis vitré présente un allongement vertical suffisant qui place sa partie inférieure à 1.10 m de haut pour la vue et sa partie supérieure à environ 2.00m de haut pour faire rentrer la lumière ainsi que rendre possible l'approche sans se heurter au rampant de toiture. L'ébrasement latéral améliore très sensiblement les performances d'éclairage et de vue du châssis. Cette particularité de l'habillage intérieur ne doit pas être négligée. De même, une protection solaire par occultation extérieure est très vivement conseillée.

Quatre chambres sont ouvertes sur l'extérieur, de manière plus contemporaine et peut être plus audacieuse. Ce sont des lucarnes conçues différemment de la jacobine traditionnelle. Il a ici une volonté d'éviter le pastiche et de proposer une solution innovante. Quatre lucarnes recopiant scrupuleusement le modèle ancien auraient à notre sens produit de l'ambiguïté devant la volonté d'affirmer la contemporanéité du bâtiment. Les nouvelles lucarnes de Tronchy sont un signal sur le toit qui exprime avec force la fonction d'habitation contemporaine. Précisons que cette solution architecturale est une réponse originale, adaptée aux habitations de Tronchy et qu'elle ne constitue pas une recette.

L'allongement des bâtiments traditionnels de la Bresse marque très clairement leur orientation Est/Ouest. Cette orientation permettait de conserver un éclairage traversant les pièces, autrefois systématiquement exploité dans « l'hutau » de l'habitation bressane. A la

campagne, on se lève et on se couche avec le soleil. Dans les habitations de Tronchy, le soleil pénètre dans la pièce principale du lever au coucher du soleil. La grande pièce à vivre reçoit ainsi un éclairage naturel qui l'agrémente tout au long de la journée. L'orientation Sud complète avantageusement la première habitation située à l'extrémité du bâtiment et pour les trois autres habitations un décrochement vient à la fois dégager une entrée abritée et capter le soleil du Sud.



Le grand toit avec ses larges débords est porté par des murs qui ont eux aussi une appartenance bressane. Les murs des habitations groupées de Tronchy ressemblent à ceux du bâti traditionnel en pan de bois. Ce sont des murs « à structure bois » qui extériorisent en façade l'utilisation du bois. Chaque ouverture, chaque angle, est souligné par un poteau bois, les linteaux des baies, ainsi que des poutres, recourent horizontalement les façades. Là encore, une parenté technique rapproche notre bâtiment contemporain du bâtiment ancien mais sans le recopier. Les murs de Tronchy mettent simplement en évidence le principe porteur poteau/poutre utilisé dans la conception. L'expression en façade de poteaux et de poutres en douglas laissés à l'état brut se détache de la finition de la surface des murs en enduit coloré. Ces murs ont été préparés dans l'atelier du charpentier Saône-Seille Charpente à Cuisery, acheminés sur le chantier, levés et assemblés pour réaliser l'enveloppe du rez-de-chaussée. L'élévation du rez-de-chaussée aura duré à peine plus de quinze jours. La rapidité de montage sur le chantier est un atout majeur dans la construction mais elle a nécessité une longue et méticuleuse préparation. Une mise au point technique très précise entre l'architecte et le charpentier a permis de décomposer le bâtiment en un ensemble de panneaux de façade rigoureusement réalisés pour pouvoir être facilement assemblés les uns à la suite des

autres. Nous ne faisons que reproduire la méthode utilisée par les bâtisseurs en Bresse, seulement avec des moyens plus perfectionnés!

Les murs à structure bois édifiés à Tronchy sont particulièrement performants au niveau de l'isolation thermique. La consommation d'énergie d'un bâtiment est en particulier régie par la norme dite RT 2000 à laquelle succède la nouvelle norme, plus exigeante, RT 2005. Le bâtiment, bien que réglementairement encore soumis à l'ancienne norme, répond très largement à la nouvelle norme et ses performances en terme de consommation d'énergie sont pratiquement au niveau de l'obtention du label T.H.P.E. (très hautes performances énergie - c. réf :-20 %, celui obtenu ici est de 19.20 %)

L'isolation thermique est l'un des points forts du bâtiment réalisé. Rappelons qu'ainsi les économies de chauffage sont au bénéfice du locataire et qu'elles participent à l'engagement écologique. Elle repose sur une enveloppe étanche à l'air, fortement isolée et parfaitement continue. La ventilation à double flux qui aurait encore amélioré la performance énergétique des logements n'a pu être installée pour des raisons de budget. Les volets pleins en bois apportent également une contribution non négligeable aux économies d'énergie tout en donnant un caractère traditionnel et bien rural aux habitations.

Il est intéressant de signaler que la toiture du bâtiment représente plus d'un tiers de la surface de l'enveloppe. En premier lieu, à surface égale, sous la toiture avec les parois rampantes, on bénéficie d'une réduction du volume par rapport à un vrai étage avec des murs. Les parois inclinées de la toiture sont fortement isolées avec 30 cm de laine minérale et elles sont ventilées pour éliminer l'échauffement. L'effet de serre produit par la couverture est stoppé par un écran réfléchissant et l'aménagement d'une forte circulation de l'air. Le confort d'été à l'intérieur des logements est essentiel, à Tronchy. Il repose sur le principe, très simple et naturel, de la convection. Par brassage entre rez-de-chaussée et étage, la convection intérieure de l'air assure l'abaissement de la température ambiante.

Pour revenir sur les matériaux utilisés, comme autrefois en Bresse, le bois constitue le matériau principal pour la construction des logements à Tronchy. Les planchers sont réalisés en bois massif à partir de dalles de plancher en sapin de 12 cm d'épaisseur. Les dalles reposent sur les murs et les refends et les poutres en lamellé collé. Les planchers apportent grâce leur massivité un confort phonique entre les niveaux et, en plafond et en rez-de-chaussée, l'agrément du bois est très appréciable pour l'acoustique dans les pièces. Cette technique de plancher permet de franchir de grandes portées et autorise des porte à faux, caractéristiques qui sont largement utilisées dans chacun des logements, tout particulièrement dans les trémies d'escaliers et pour réaliser la galerie qui surplombe

la grande pièce de l'habitation à l'extrémité Nord du bâtiment. En termes de finition les planchers à l'étage sont revêtus dans les chambres de parquet stratifié. Ajoutons que la mise en œuvre des planchers, directement fabriqués en usine, par éléments à la dimension de l'étage, est également extrêmement rapide.

La visite intérieure des logements mérite quelques précisions sur les diverses prestations et les finitions. Chacun des logements dispose d'un espace de vie de plain pied, ouvert sur l'extérieur à l'Est et à l'Ouest, également au Sud pour le premier logement et communiquant depuis l'intérieur avec le garage. L'équipement sanitaire comprend en rez-de-chaussée une salle de bains avec douche et un WC indépendant avec lavabo. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est notamment assurée par des portes de 90 centimètres de passage, des receveurs de douche à l'italienne et l'adaptabilité, réalisée au besoin, par une transformation sommaire du cloisonnement telle que prévue par la réglementation alors en vigueur. A chaque étage, l'habitation dispose d'un deuxième cabinet d'aisance et d'une salle de bains avec un éclairage naturel donné par une petite fenêtre de toit.



Le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont assurés par une chaudière gaz à condensation. Dans l'immédiat les chaudières à très haut rendement au gaz naturel sont une des sources les plus fiables et économiques dans le cas du logement locatif. Gageons sur une consommation extrêmement réduite grâce à la qualité très poussée de l'isolation thermique. La recherche d'une qualité environnementale dans la réalisation des

habitations à Tronchy fait partie intégrante de la conception du bâtiment. Pour renouer avec l'identité architecturale de la Bresse le bâtiment doit s'insérer dans le paysage de la commune de Tronchy de façon harmonieuse et cohérente avec l'environnement pré-existant. Sans doute l'appréciation de cette qualité d'insertion fait-elle appel à la subjectivité, mais elle repose objectivement sur des dispositions concrètes à adopter tant sur la construction elle-même que sur son accompagnement paysager.

L'approche et les réponses apportées par l'architecture du bâtiment ont été développées précédemment, notamment à propos de la taille du volume, elle mérite quelques compléments avant de s'intéresser au traitement des abords. L'aspect extérieur dépend assez largement des textures et des teintes apparentes. Ainsi le choix des matériaux et de leur teinte revêt un caractère essentiel dans l'apparence du bâtiment, définitive et normalement prolongée. Il s'agit de maîtriser préalablement à la construction l'effet produit par les matériaux et leur couleur. A Tronchy ces choix ont été effectués d'après des échantillons significatifs et sans précipitation. Les différences d'éclairage et le regard changent. La tuile retenue pour sa forme la plus proche de la tuile plate est de teinte rouge brune, la teinte dominante en façade est celle de l'enduit dans un ton sable sur lequel ressort les bois de structure laissés à l'état naturel. Entre en jeu la volonté de réduire au maximum les produits et les traitements chimiques, dès lors que le bois n'a pas besoin d'être protégé, l'économie du traitement tombe sous le sens. Le douglas résiste parfaitement aux intempéries, tout en prenant une patine grise naturelle. La touche colorée est donnée avec discrétion par la teinte des volets qui sont peints.

L'accompagnement paysager constitue l'habit dont a besoin le bâtiment pour prendre sa place sur le terrain et dans l'environnement immédiat. Les aménagements extérieurs sont définis en fonction des besoins de délimiter les différents espaces dédiés aux habitations. En façade Ouest, correspondant aux entrées de logement, les surfaces de circulation sont prédominantes. Pour garder un aspect rural, les dessertes sont traitées en gravillon stabilisé à la chaux, avec le souhait de ne pas utiliser le bitume ; les différentes voies empruntent des tracés souples. Ce sont des surfaces très ouvertes, simplement délimitées par des potelets en châtaignier et les pelouses. Les bordures et les clôtures séparatives sont avantageusement remplacées par des haies basses de charmille. Un rideau d'arbres à haute tige est placé à distance, en parallèle de la façade Ouest pour agrémenter le cadre mais également pour abriter les habitations du soleil rasant en fin de journée. En façade Est, suivant le programme du maître d'ouvrage, chaque logement dispose d'un jardin privatif. La matérialisation des limites de ces jardins impose une clôture. La rigidité des limites a été effacée en brisant les alignements et le choix des

clôtures s'est porté sur des palissades en châtaignier ouvertes par des portillons à claire-voie en lame de bois, identiques à ceux que l'on trouve encore dans les enclos de basse-cour ou de potager. Ce sont ces petits ouvrages artisanaux anodins et sans prétention qui font la richesse par leur variété de l'habillage d'une habitation.



L'accompagnement végétal indissociable des aménagements paysagers repose sur des haies grimpantes, des haies vives et la plantation d'arbres fruitiers. La sélection des essences tient compte de celles qui sont les plus communes au terroir bressan. Il est utile d'insister sur l'importance d'éviter de cloisonner et de privatiser les espaces privés avec des clôtures opaques et défensives dont l'apparition est en totale rupture avec la tradition rurale bressane. Non seulement ces frontières érigées autour des habitations produisent dans le cadre paysager un impact désagréable mais en plus ils sont trop souvent l'expression d'un comportement social inhabituel dans les campagnes.

Cette réalisation regroupant quatre habitations sous un même toit dans le bourg de Tronchy résulte d'une coopération étroite et exigeante entre les différents acteurs depuis la conception jusqu'à la réalisation complète. L'architecte occupe un rôle important et constant pour aboutir au résultat en s'appuyant de façon essentielle sur la qualité du

travail des entreprises, lesquelles sont ici vivement remerciées. C'est une réalisation qui doit encourager toutes les initiatives de construction à la fois contemporaines et tournées vers une recherche d'identité architecturale de la Bresse.

Je voudrais terminer sur cette affirmation : la Bresse a besoin d'un habitat contemporain innovant qui continue à la valoriser. Je crois fermement que l'habitat contribue vraiment à valoriser cette région. Maîtres d'ouvrages privés et publics, maîtres d'œuvres, architectes, artisans, entreprises, constructeurs, l'évolution harmonieuse de l'habitat de la Bresse repose sur notre volonté collective, elle est notre responsabilité. Je vous remercie.

**Projet Charvet/Lagueux
à St Amour (39160)
Alain Charvet,**

Objectif:

Le projet consiste à construire une maison d'habitation pour une famille de cinq personnes et un atelier d'architecture.

Lieu:

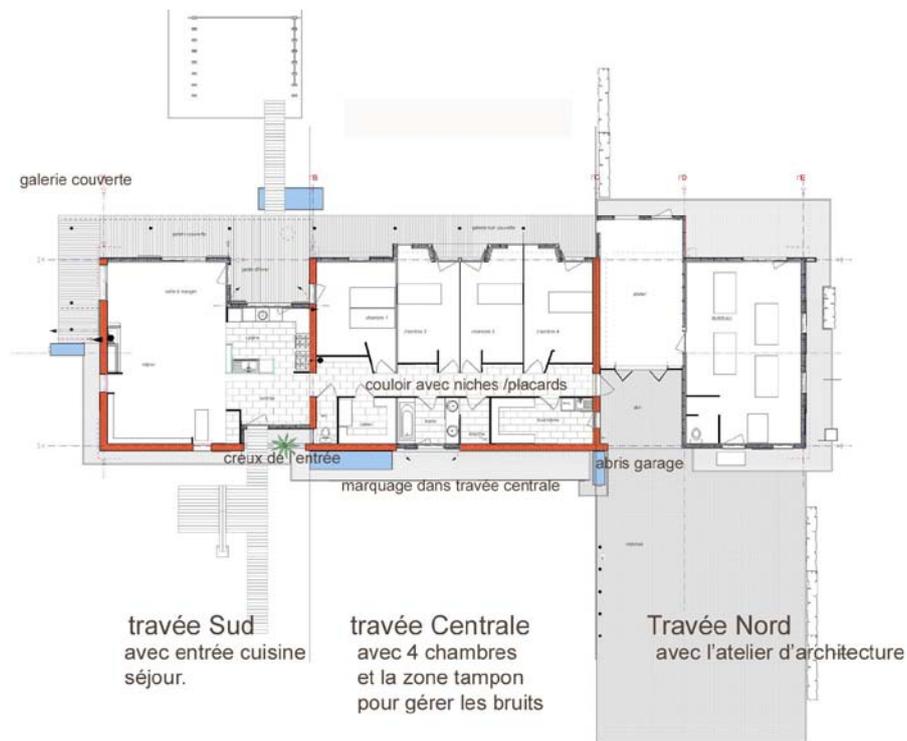
Sur la commune de St Amour. St Amour est situé dans la partie sud du Jura, en limite avec les départements de l'Ain et de la Saône-et-Loire, au pied du Revermont, entre Bourg-en-Bresse et Lons-le-Saunier.

Projet.

L'idée générale était de construire une maison sans escaliers, et très ouverte coté nature sur un terrain localisé sur la partie bressane de la commune.

J'ai donc cherché à réutiliser certains éléments de vocabulaire qui me semblent significatifs de l'architecture des fermes bressanes, comme par exemple :

- L'orientation : implantation des bâtiments faitage Nord/Sud, bâtiment bas et tout en longueur.
- La fonction : deux activités sous le même toit, habitation/exploitation agricole.
- Composition : bâtiments composés de plusieurs travées Est /Ouest, de grandes ouvertures pour accéder aux granges, des séchoirs horizontaux sous la toiture.



Parti pris architectural

Chaque fois que je fais visiter la maison, je fais faire l'exercice suivant :

- Se positionner face à une ferme, plisser les yeux et constater que n'apparaissent que les horizontales du toit, des séchoirs, et surtout « de grosses taches noires » qui correspondent aux portes de granges sur fond gris.

On va retrouver « ces grosses taches noires » en faisant de même face à la maison présentée.

Trois grandes ouvertures en **face Est**.

– L'entrée, profonde de 1,50 m par 2,50 m de large sur toute la hauteur, dans la travée Sud,

– Le marquage d'une ouverture sur la salle de bains profonde de 10 cm par 3m de large (qui correspond à la différence d'épaisseur entre le mur de briques et le bardage bois) dans la travée centrale.

– L'abri/garage profond de 4m par 5m de large, marquant la séparation entre l'habitation et l'atelier d'architecture, dans la travée Nord,

– La bande horizontale, bardage bois de 60cm de hauteur sur toute la longueur du bâtiment qui fait ainsi la liaison entre les deux activités.

Les quelques ouvertures en face Est sont surtout positionnées pour cadrer depuis l'intérieur sur des éléments marquants dans le paysage de la côte du Revermont (chapelle de l'Aubépin, clocher de St Amour)

Face est



Tous les éléments géographiques, historiques, topologiques, sont orientés Nord/Sud,

- La côte du Revermont et la vallée du Sud Revermont qui coulent sur le flan Est.
- La ligne de SNCF, la nationale et l'autoroute Strasbourg / Lyon
- La forme du terrain rectangulaire, la ligne HT...toutes les fermes environnantes.

La maison est donc implantée faitage Nord/Sud, et elle est composée de trois travées:

Au Sud la partie jour, au centre la partie nuit, au Nord l'atelier.

- La partie jour est constituée d'une entrée, cuisine, séjour. La cuisine est implantée au centre de l'espace, face à l'entrée, ouverture sur le séjour, de façon à accueillir le visiteur et participer à son séjour.

Cet espace est traversant et bénéficie des quatre orientations grâce à une terrasse en retrait en face Ouest. La face Sud, largement ouverte est protégée des vents, des pluies et des fortes chaleurs par une galerie couverte qui se retourne sur la face Ouest. L'été les rayons de soleil s'arrêtent sur la terrasse, en hiver ils pénètrent profondément dans le séjour.

- La partie nuit est composée de quatre chambres alignées **coté Ouest**. Pour éviter les nuisances sonores et profiter du terrain, elles bénéficient d'une porte d'accès extérieur sur une galerie couverte qui longe également la face arrière de la maison, et d'un châssis vitré de 60cm/60cm à hauteur d'un bureau cadré sur la prairie.

Pour protéger les chambres des bruits du chemin de fer et de la route qui passent en contre bas du terrain, j'ai créé une « zone tampon » composée d'une bande de 2 m de profondeur, où sont regroupé les pièces humides, salles de bains, toilette, chaufferie, réserves, cellier, le tout derrière un mur en brique de 37,5 cm, recouvert d'un enduit au mortier de chaux en face extérieure et d'un enduit plâtre face intérieure.

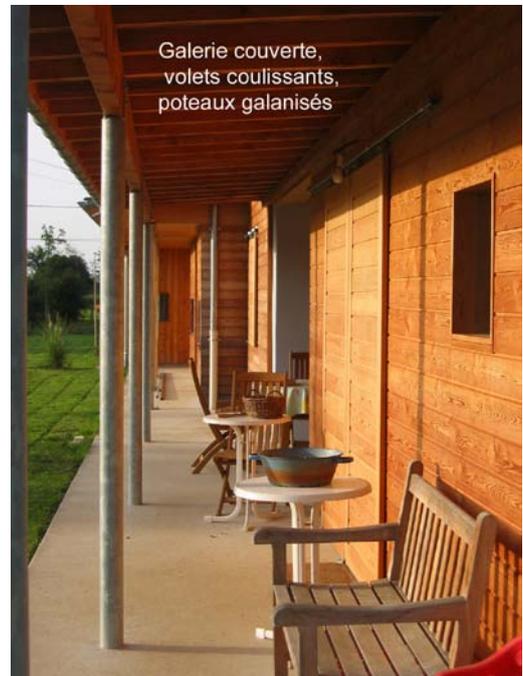
Un couloir aménagé avec des niches créés par des renforcements au niveau des portes de chambres, profondes de 50 cm, ouvertes sur le couloir, pouvant soit être aménagées en bibliothèque, ou en galeries d'exposition et des placards du coté des chambres, ce couloir relient la partie jour et l'atelier.

A ce jour les placards des chambres ne sont pas terminés, mais on peut constater qu'une fois la porte de la chambre fermée, plus aucun bruit n'est perceptible, uniquement le chant des oiseaux.

La partie atelier d'architecture implantée au Nord est composée d'une grande pièce avec trois orientations, la principale au Nord pour bénéficier d'une bonne lumière. L'ouverture

Ouest de 2,20 m/1,25 m est protégée des rayons du soleil en fin de journées d'été par un écran végétal où poussent deux glycines. L'entrée est sur la face Est, ouverte au public

Face ouest



Les matériaux utilisés sont des briques monomur de 37,5 cm d'épaisseur, en face Est, pignon Sud et murs de refends

- En face Est pour travailler sur les épaisseurs des murs, retraits et renforcements au niveau de l'entrée, et renforcer cette notion de « taches noires », par des jeux de pleins et de vides, typiques des murs en pisé des fermes de la région.
- En pignon Sud pour conserver la fraîcheur en été.
- En mur de refend contre lequel est adossée une cuisinière à bois dans la cuisine pour l'effet de masse au centre de la maison, en hiver la chaleur dégagée par la cuisinière est accumulée pendant la journée et restituée pendant la nuit.

Une ossature bois pour le reste de l'habitation, en partie supérieure sous la toiture, et en creux dans la travée centrale en face Est, ainsi que toute la façade Ouest .

L'atelier d'architecture est entièrement réalisé en ossature bois, l'intérieur également en bois, plancher châtaignier, murs panneaux OSB, et panneaux de fond de coffrage noir.

Le chauffage au sol, par une chaudière gaz à condensation, cheminée et cuisinière à bois en inter saison.(voire même tout l'hiver 2009 dans la partie jour).

Débats

Dominique Rivière : On pourrait peut-être commencer par poser des questions sur les deux cas présentés à nos deux architectes intervenants.

Monsieur Gérolt : Tout d'abord je voulais faire une remarque. Si l'habitat bressan est suggéré dans les deux interventions, que ce soit celle de Monsieur de La Chapelle ou de Monsieur Charvet - suggéré par les dimensions ou les volumes-, j'ai noté que l'étage était aménagé ce qui n'est pas du tout traditionnel, pas plus que les angles saillants et les avant-toits qui ne sont pas du tout caractéristiques de l'habitat bressan, sinon par la connexion entre le contemporain et le traditionnel. Peu éléments concernant également le surcoût de ces habitations qui je pense ne sont pas des maisons adaptées à un couple de jeunes gens, par exemple avec des enfants en bas âge. Je pense que l'habitat social comme celui qui a été présenté est plus à même de répondre à la demande. Dernier point, si on devait se projeter à long terme, que penser de l'entretien des matériaux qui sont présentés comme le bois ? Si vous aviez des éléments de réponses par rapport à tout cela.

Olivier de La Chapelle : Vous avez posé beaucoup de questions en même temps. Moi, je suis venu ici pour dire qu'on va effectivement se poser la question de savoir ce qu'est l'architecture contemporaine. Comment construire aujourd'hui en Bresse pour essayer d'avoir un rapport avec le terroir ? C'est bien le sujet pour moi. La réhabilitation qui a été présentée par mon confrère est une autre problématique, plus facile à mon sens, puisque le bâtiment est existant. Séverin va nous présenter un sujet moderne, un projet neuf, *ex-nihilo*.

Cet enjeu d'être bressan n'est pas doctrinal. Ce qui est intéressant, c'est de se dire que le bâtiment est fait pour aujourd'hui, pour demain, pour durer. Mais qu'il soit « bressan », c'est le fait de se dire qu'il a un rapport avec la situation géographique, avec ce qui l'environne. En fait, il s'inscrit un peu dans une continuité de tout ce qui s'est fait avant. Sur l'ouvrage que je vous ai montré, j'ai essayé de faire en sorte qu'il n'y ait pas de règles absolues, qu'il faille essayer de trouver des principes, essayer de dégager certaines dominantes. On a évoqué les questions de volume qui sont effectivement déterminantes dans l'habitat ancien qui est comme on l'a dit ce matin avant tout un fief d'exploitation. Ce sont des bâtiments de très grosse taille peu en rapport avec la maison individuelle d'aujourd'hui. Le fait de regrouper des logements est une façon de faire pour essayer de

donner une espèce de tenue au bâtiment. Le projet social s'y prête peut-être parce que derrière ce regroupement se trouve un peu la réminiscence de ce qui se faisait autrefois dans les hutaux où plusieurs générations cohabitaient. Aujourd'hui on a changé d'époque, on se rend compte que ça va être très difficile que tout le monde ait sa maison. Il s'agit bien là d'une opération sociale avec un maître d'ouvrage qui fait du logement social et des loyers qui sont plafonnés. Ce n'est pas moi qui gère les loyers mais je peux vous dire que tout cela est calculé parce qu'il faut que ce bâtiment soit amortissable ? Quant à la construction, je pense qu'aujourd'hui on est à 10% au-dessus par ce qui est accepté par les financements HLM. Je peux vous assurer que ce n'est quand même pas énorme. Pour travailler en maîtrise d'ouvrage public, ou privé, je pense que cette exigence évite les dérapages.

Le vieillissement est une bonne question. Il est vrai qu'on est beaucoup plus tranquille quand on prend un enduit plastifié mais le jour où l'on veut l'enlever on a beaucoup de mal. En utilisant des matériaux dits naturels on s'expose effectivement à des fissures, à des mouvements. Le bois est une matière vivante, séchée d'une manière naturelle, elle va craquer pendant un certain nombre de mois. Un bâtiment ça a de la vie. Cette espèce de rectitude, ce côté très octogonal que l'on recherche à tout prix « assèche » le bâtiment. Il faut aussi se rendre à l'évidence qu'en utilisant la chaux on a un bureau de contrôle qui est toujours « sur notre dos » pour le moindre détail. Concernant les débords de toits, ils sont en Bresse une protection des murs en pisé. Les débords de toits sont situés côté ouest d'où viennent les vents. Quant à la pérennité du bois, il suffit de les laisser vieillir. Ils sont traités contre les bestioles aux pesticides mais il n'y a pas de traitements pour garder la couleur originelle du bois. Il y a des bâtiments en bois qui sont plus vieux que des bâtiments en pierre et il y a des bâtiments au Canada ou en Suède qui vieillissent très bien. Le mélèze que j'utilise souvent parce que j'aime bien ce bois, a de bonnes références de résistance.

Un charpentier : Le coût d'une maison ossature bois peut être plus élevé au départ mais ce que les gens ont du mal à regarder c'est la longévité et l'économie d'énergie de la maison. Au total, la maison ossature bois coûtera beaucoup moins cher. J'ai des maisons qui ont été faites en parpaings et qui consomment énormément. Humide ou pas humide quand on traite correctement le bois dure. Un bois ventilé ne s'abîme pas. Si on compare le bois par rapport à un enduit ou à de la pierre, vous qui êtes près du Jura, vous savez que les tavillons durent minimum 100 ans. C'est de l'épicéa qui n'est même pas traité, seulement fendu et qui protégeait les murs en pierre. L'avantage du bois c'est qu'il

travaille : il tempère l'humidité, il gonfle, il dégonfle et il n'y a pas plus d'entretien qu'une maison avec un enduit.

Dans la salle : Concernant le prix de revient de l'ossature bois, il y a aussi un élément très important : la durée du chantier. Le chantier en bois va durer beaucoup moins longtemps qu'un chantier traditionnel. C'est une économie pour une famille avec des enfants et qui n'a pas beaucoup d'argent. Le charpentier peut revenir là-dessus, il s'agit des éléments préfabriqués qui sont fabriqués en atelier. En une journée les murs sont montés, le deuxième jour la toiture est posée et en deux ou trois jours on est hors d'eau, hors d'air. Essayez de faire ça avec une maison traditionnelle avec des parpaings et un enduit, c'est quasiment impossible.

Maison contemporaine bressane à Châteaurenaud et logements sociaux à Frontenaud

**Séverin Perreaut,
architecte dplg**

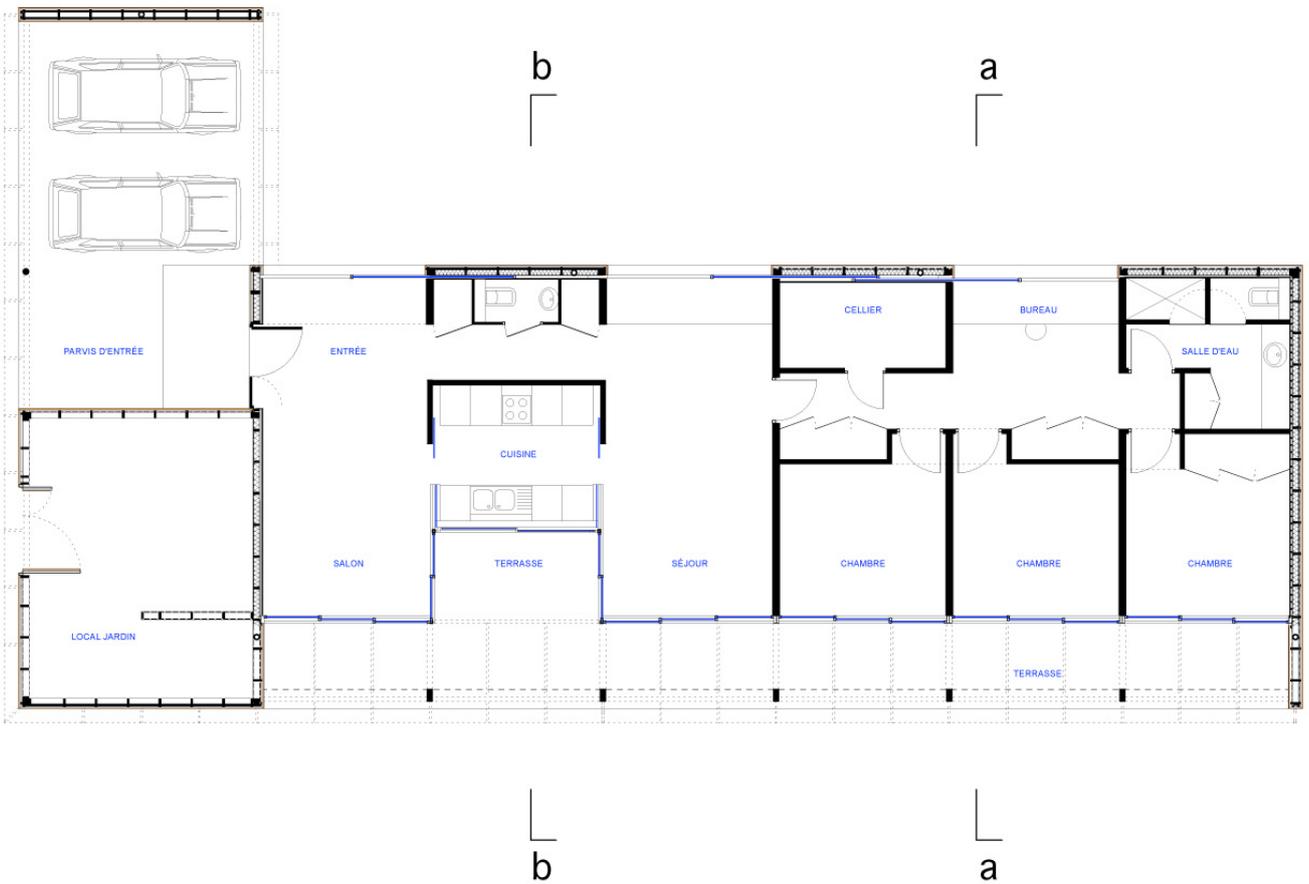
Je commencerai mon exposé par une présentation personnelle parce que l'architecture est pour moi étroitement liée à la personnalité et aux sensibilités des gens qui la pensent et qui la construisent. Je suis originaire de Louhans où vit ma famille depuis très longtemps. J'ai suivi ma scolarité au lycée du paysage à Tournus parce que mes premiers souhaits professionnels s'orientaient vers l'architecture du paysage, c'était un peu une autre direction mais finalement pas tant qu'il y paraît, il est toujours question d'espace.

J'ai poursuivi mes études à l'École d'Architecture de Saint-Étienne, interrompues par un an passé dans la même école d'Oslo en Norvège. Par la suite, j'ai collaboré avec deux architectes renommés au plan national voire international : François Deslaugiers à Paris et Marseille et Daniel Fanzutti en Avignon. Diplômé en 2003, j'ai commencé mon activité libérale en 2005. Je travaillais à la fois en sous-traitance en Avignon et puis pour mon activité personnelle. Début 2008, entouré de ma famille, j'ai souhaité retrouver mes terres natales. Depuis la rentrée universitaire 2008, j'occupe aussi un poste d'enseignant vacataire à l'École d'Architecture de Saint-Étienne où je me rends chaque mardi.

Maison contemporaine bressane à Châteaurenaud.

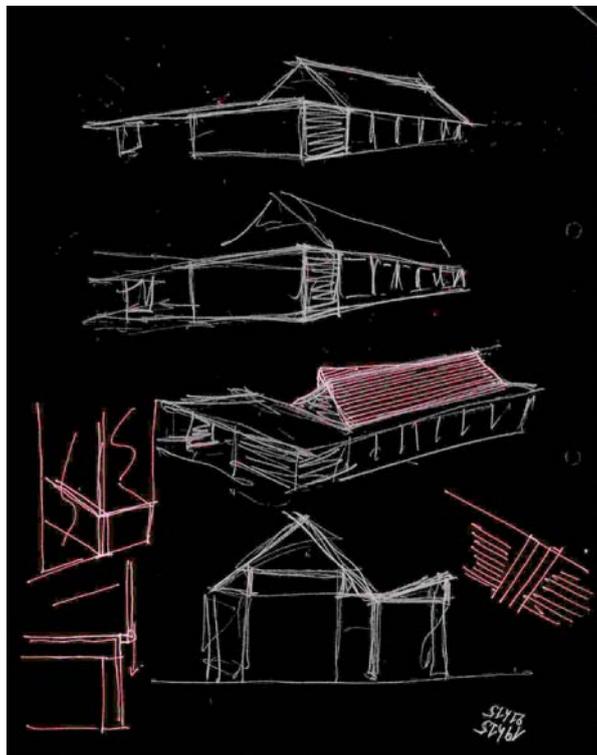
Je vous livre d'abord la nature de la demande parce que lorsqu'on rencontre les clients la première fois ils nous disent un peu ce dont ils ont besoin, ce dont ils ont envie et c'est cette demande qui insuffle le projet. Là, ils n'avaient envie de rien. Facile, oui et non. Matériaux, implantation, ils n'avaient pas d'idées, c'était à moi de proposer. Ils avaient quelques exigences assez peu nombreuses comme : une maison de plain-pied, un espace largement ouvert et en relation avec le jardin, une maison contemporaine... Pour moi architecte, il y avait tout de même le site. Construire en Bresse. Construire sur un territoire riche d'architecture vernaculaire, d'architecture *incognito*. Pour s'inspirer de l'architecture de ce territoire, il y a plusieurs manières de faire. Soit on reprend sa typologie : la forme du bâtiment, la distribution, son toit, etc.... Soit on s'arrête à l'aspect

formel en utilisant un vocabulaire se rapprochant de cette architecture par son image, on fait de faux pans de bois sur les murs, on reprend le même gabarit d'ouverture. Celle-ci me semble futile, ne me semble pas poser les bonnes questions pour concevoir une maison d'aujourd'hui et pour demain. Cela me semble dénué de sens, et l'architecture, c'est d'abord du sens. J'ai donc voulu approfondir l'autre thème, celui de la typologie. J'expliquais à l'instant qu'il s'agissait de la forme du bâtiment. Les bâtiments bressans, généralement orientés Est-ouest, sont très allongés, ont une façade avant et une façade arrière, des pignons plutôt massifs et aveugles, une toiture relativement pentue (entre 80 et 120 %) - toiture qui se décompose puisque sur la façade principale elle devient un peu moins pentue – et, pour finir, ont des éléments qui sont de l'ordre des annexes comme nous les avons vus dans le film qui mettait assez bien en image d'ailleurs cette architecture *incognito*. Je crois que chacun peut noter ces caractéristiques majeures.

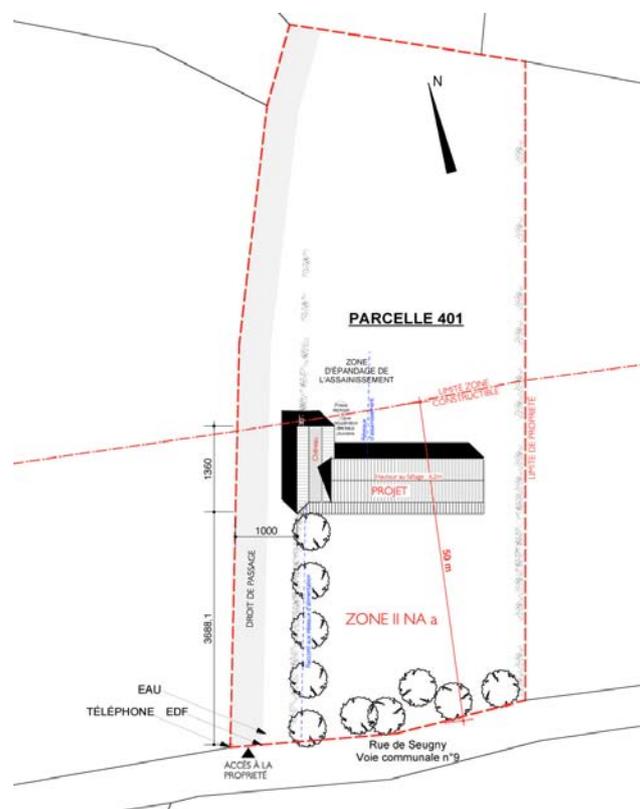




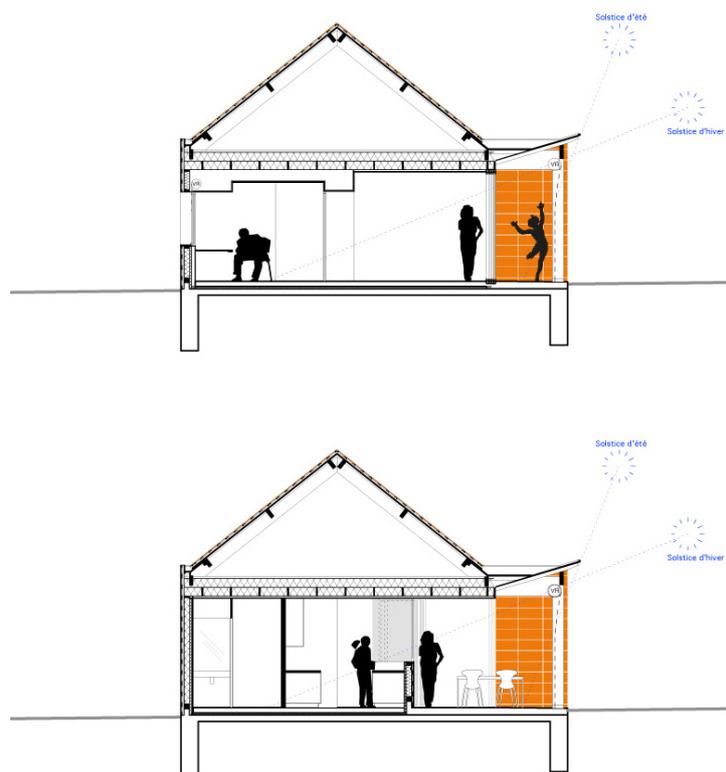
Pour ce projet de maison, j'ai souhaité travailler sur cette base de typologie en intégrant la volonté des clients d'être en relation directe avec l'extérieur. Assez radicalement, j'ai fait le choix de vitrer toute la façade sud pour répondre à ce souhait, mais aussi pour des raisons liées à la thermique, tout le reste étant de l'ordre du mur, plus massif, plus présent comme le sont les bâtiments bressans.

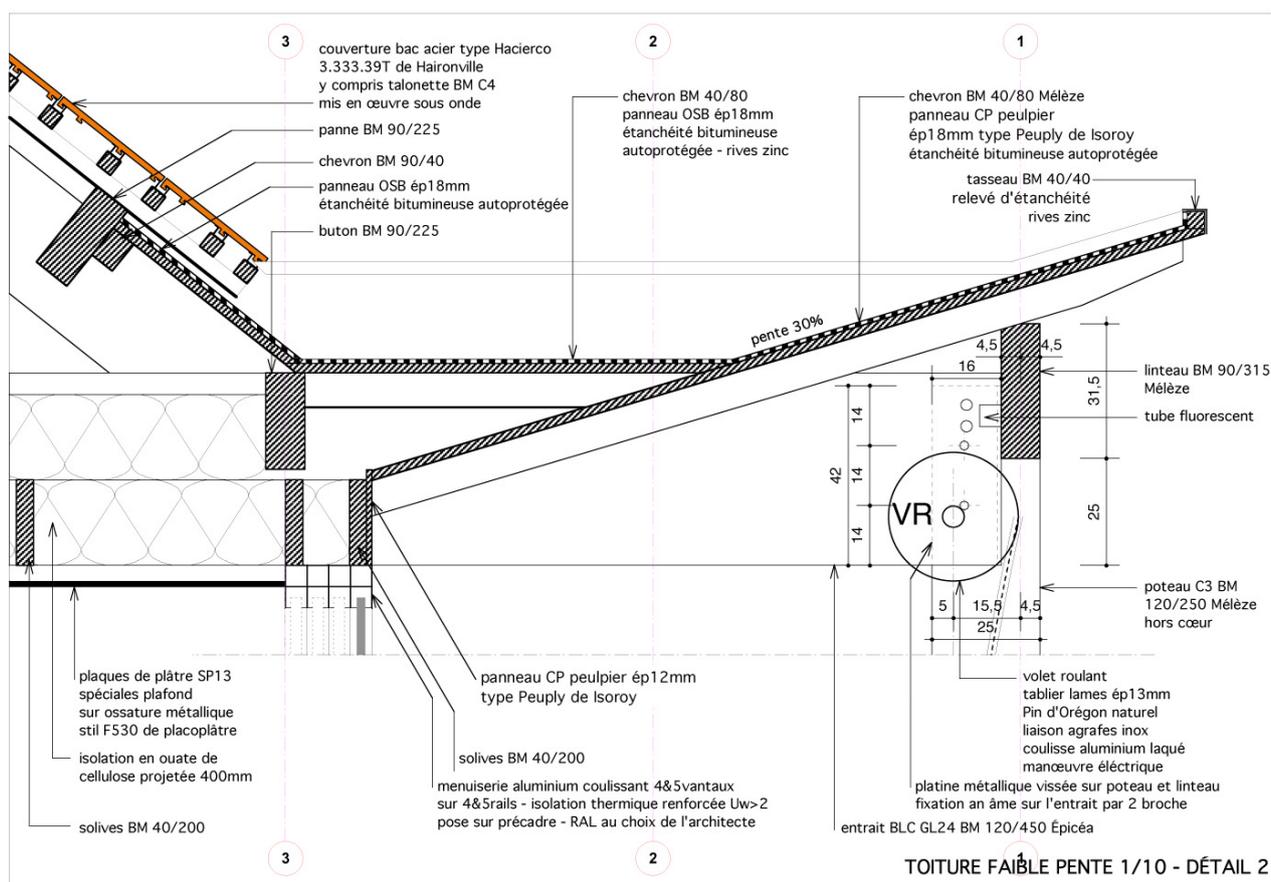


Pour en revenir à l'orientation, je me suis immédiatement posé la question de savoir pourquoi orientait-on les fermes bressanes est-ouest ? Les raisons qui le justifiaient étaient-elles légitimes aujourd'hui ? L'orientation est-ouest étant liée aux pluies dominantes dans un souci de protéger les matériaux de construction sensibles à l'humidité et altérables, la légitimité d'une telle orientation aujourd'hui, au regard des qualités thermiques et d'éclairage qu'apporte le sud, n'est plus là. En effet, orienter nord-sud signifie qu'on capte tout le soleil l'hiver et qu'on s'en protège très simplement l'été par une légère avancée de toiture par exemple. J'ai donc fait le choix de renverser l'orientation traditionnelle préférant celle nord/sud. De même, je me suis posé la question des toitures. Ont-elles encore besoin de dépasser de manière aussi importante des façades ? Pour tous ces points qui semblent évidents et qui sont rentrés dans des habitudes locales de construction, j'ai essayé de revenir au sens des choses qui justifiaient tels ou tels choix pour que l'essentiel reste. S'agissant de l'implantation, la très grande parcelle de 4000m², assiette du projet, n'est constructible que sur la moitié sud et fait l'objet d'un droit de passage pour un paysan ayant des terres un peu plus au nord. M'est venue la question de l'accès : « quitte à libérer une bande pour le droit de passage, autant qu'on se serve également de cette desserte pour accéder à la maison ». L'accès est donc davantage de l'ordre du chemin que celui de l'entrée résidentielle. Sur ce chemin et en pignon se situent les annexes qui servent d'abris de jardin.



Pour les toitures, je me suis posé aussi les mêmes questions. Le règlement indiquait des toitures à fortes pentes obligatoires sur les volumes d'habitation, ce qu'on a respecté puisque la pente est de 80%, et d'autres à 30 ou 40% de pente sur tout ce qui étaient les annexes : galerie, garage, locaux divers non-habitable. Ce qui me semblait dommageable dans ces 30%, si on le faisait comme le veut la tradition, c'est que les fermes bressanes souffrent d'un manque de lumière naturelle à l'intérieur puisque des avancées de toits viennent déborder de manière relativement importante et plutôt bas. L'été, la lumière pénètre suffisamment, mais par temps brumeux d'hiver, je n'envisageais pas qu'il fasse sombre à midi. J'ai alors travaillé ce toit d'une autre manière pour favoriser la pénétration de la lumière. C'est pourquoi j'ai choisi de l'inverser. Plutôt que les eaux coulent naturellement dehors, j'ai relevé le pan de toiture pour le mettre à contre-pente formant ainsi caniveau et en cohérence avec l'apport de lumière naturelle vers l'intérieur.





En plan, les espaces s'organisent assez simplement selon une répartition jour-nuit. Implantée latéralement à l'abri voiture, l'entrée généreuse et couverte donne directement sur l'espace principal composé du salon, cuisine et salle à manger. Grâce à un travail de composition, ces espaces forment avec la terrasse extérieure un seul et même espace articulé autour de la cuisine, un espace essentiel de la maison. Ces espaces de salon-salle à manger ainsi que les chambres s'organisent assez systématiquement en façade sud et sont, de fait, complètement vitrées et ouvertes sur le jardin sud. Cette façade sud, inexistante dans sa matérialité, existe spatialement par l'ensemble des éléments qui la compose en strate dans une épaisseur d'environ 1,5 m : l'ensemble de menuiseries vitrées, une galerie extérieure couverte ponctuellement dilatée pour la terrasse et l'occultation par volets-bois roulants. Étant originaire de la Bresse, je connais bien le climat assez chaud d'été caractérisé par des soirées et des nuits plus fraîches et humides, c'est pour cette raison que j'ai souhaité offrir la possibilité de clore la terrasse extérieure. Ainsi en été, le soir venu et la fraîcheur rendant inconfortable le séjour extérieur, les occupants peuvent baisser les volets roulants en bois. En opposition, la façade nord, massive et épaisse, contient un ensemble de lieux de circulation, de rangement et de service - placards, WC, bureau, salle d'eau - dans une épaisseur d'environ 3 m. De larges

perçements ponctuels viennent trouser cette façade épaisse à des hauteurs correspondant à l'usage du lieu (en allège pour le salon, à mi-hauteur pour le séjour et le bureau, en imposte pour la salle de bain) et offre une vue dégagée sur la campagne vallonnée et les villages lointains.



Sur le plan constructif, la maison est complètement construite en bois puisqu'en plus de la typologie, j'ai repris les matériaux traditionnels de la Bresse. Une ferme bressane, c'est quoi ? C'est un socle dur qui était fait en pierre provenant des régions calcaires environnantes (Cuiseaux, Jura...), c'est une structure en bois remplie de briques de terre cuite ou enduite de pisé, puis c'est une charpente en bois couverte de tuiles de terre cuite du fait de l'argile directement extraite du sol. J'ai tenu à reprendre exactement les mêmes matériaux en les assemblant selon des procédés actuels, efficaces et dans le savoir-faire local. On a donc une dalle béton permettant de détacher la structure bois du terrain, une

ossature bois dans l'épaisseur de laquelle on isole, un parement de brique de terre cuite accrochées et coupées sur mesure selon la trame de la maison, une charpente en bois massif, une couverture bac acier industrielle recouverte du même parement de brique accrochée qu'en parois verticales. La toiture a donc exactement le même traitement que les parois. Cette mise en œuvre inhabituelle correspond à deux volontés : l'une étant le confort d'été, l'autre étant esthétique et donc liée à la matérialité. Ce complexe de toiture était donc garant d'une matérialité homogène et cohérente avec les parois verticales mais permettait aussi de créer une double peau en toiture puisqu'une lame d'air circule entre le parement terre cuite et le bac acier, diminuant de fait la convection de la terre cuite vers l'intérieur.

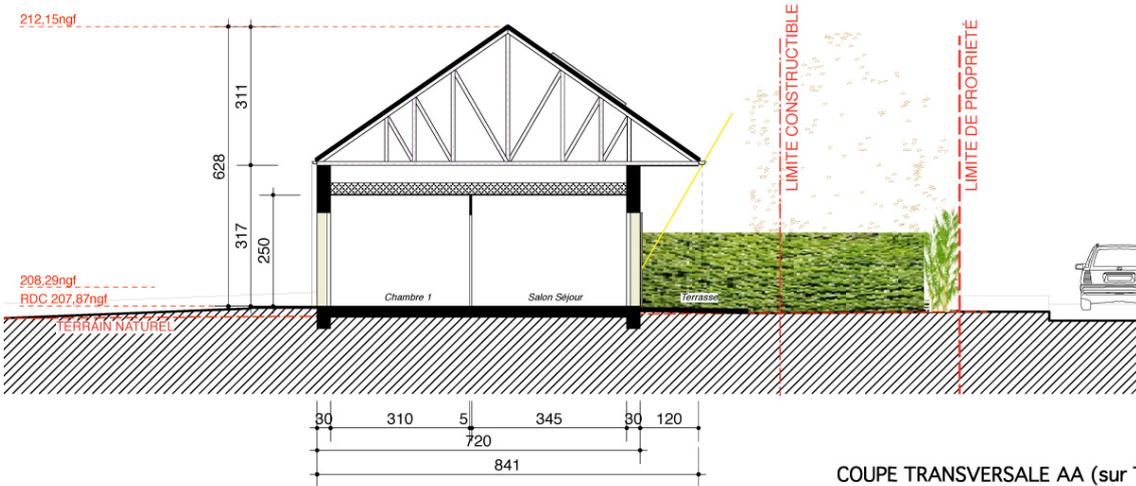
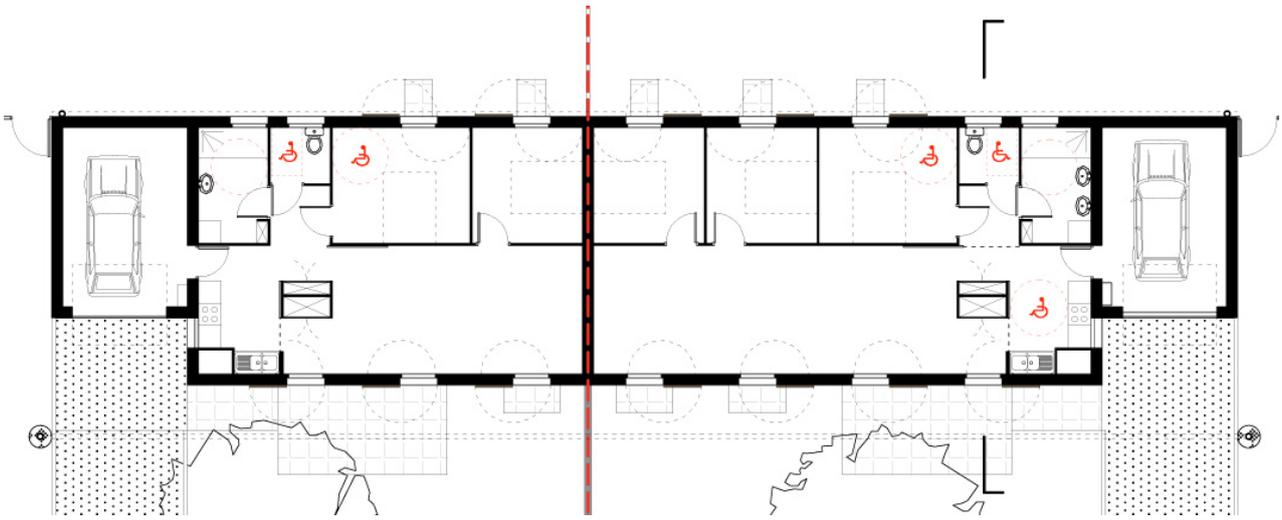


Logements sociaux à Frontenaud.

Ces deux logements sociaux (T3 + T4) sont réalisés pour l'OPAC de Saône-et-Loire. La demande comporte des surfaces et un budget précis et modeste impliquant une grande vigilance pour l'architecte. Pour ce projet, je me suis inspiré des annexes et hangars anciens en Bresse, non pas de leur typologie très variable et très liée à leur fonction mais de leur efficacité volumétrique et de l'expression simple de leur matérialité. Ces bâtiments auto-construits par leurs propriétaires ont les qualités d'être fonctionnels, modestes, épurés et légers, ce qui me semble être une analogie singulière avec ce à quoi doit prétendre un logement social.



Pour l'implantation, les logements sont orientés nord-sud, avec les pièces principales au sud et les chambres et toilettes au nord. Un large auvent en porte-à-faux protège la façade sud du rayonnement d'été alors qu'aucun débord de toit n'est ménagé au nord compte tenu de l'absence de soleil et de pluies. En pignons, les volumes de garage viennent pincer les deux logements aux extrémités et contreventer sur le plan structurel la construction bois. En cohérence avec la répartition programmatique intérieure, les espaces extérieurs sont aménagés en deux parties, l'une sur rue correspondant à un jardin d'agrément avec terrasse en relation avec les pièces de jour au sud, l'autre clos est plus privatif en relation avec les pièces plus privatives de nuit au nord. L'ensemble logement/espaces extérieurs est donc une progression par strate du public vers le privé – notion essentielle dans le logement pour favoriser l'appropriation des lieux par les locataires.



Le plan est très efficace. L'entrée, que seul le cheminement extérieur caractérise par rapport aux autres ouvertures, donne directement sur la grande pièce salon/séjour. Dans le même volume et dans le prolongement du séjour, séparé par deux placards en îlot, la cuisine est ouverte en pignon et donne directement sur le garage. Un espace de circulation confortable donne accès aux espaces accessibles aux personnes handicapées : salle d'eau, WC et une chambre. J'ai souhaité, dans le respect de la nouvelle réglementation handicapé, que le logement soit accessible dès sa livraison sans qu'il y ait de transformation à faire. Dans la perspective d'intégration sociale, je considère que sans que le locataire soit handicapé, il peut-être amené à recevoir une personne à mobilité réduite. De plus, sur le plan économique et sur le plan de l'aménagement, aucun investissement n'est à prévoir au bénéfice économique du maître d'ouvrage et à celui du locataire en terme de spatialité et de fluidité. Les autres chambres sont directement distribuées par le séjour. Ce mode distributif a l'avantage d'être économe en surface, de donner une vraie intimité à la chambre principale et de donner la possibilité aux locataires d'occuper les autres chambres selon leurs souhaits, en bureau, pièce lecture... dans la mesure où ils n'en aurait pas l'utilité comme chambre.

Sur le plan constructif, l'ossature bois préparée en usine repose sur un socle béton composée de soubassements et d'un dallage sur isolant. La charpente industrielle assure le couvert des deux pavillons et reçoit une couverture tuile. En façade, un bardage ajouré revisite le bardage des hangars avec des profils 40x40 bois Douglas mis en œuvre verticalement sur un pare-pluie résistant aux UV et coloré. Les menuiseries extérieures sont en PVC pour leurs qualités thermiques.

Débats

Jacques Garnier, Directeur du CAUE 71 : Sur les projets que tu as présentés, tu fais des toitures, mais tu ne les utilises pas. Le volume de la toiture n'est pas utilisé. Y a-t-il une raison particulière ?

Séverin Perreaut : La raison pour laquelle les toitures ne sont pas utilisées est que dans le premier cas présenté il n'y a pas une surface très importante utilisable, du coup les clients ont choisi de l'utiliser pour du stockage mais absolument pas pour l'habiter sachant qu'ils avaient suffisamment de superficie au rez-de-chaussée et que c'était une volonté de leur part de ne pas vouloir d'étage. Par contre, pour les logements OPAC, de la même manière, on n'a pas évoqué la possibilité d'utiliser ces volumes.

Jacques Garnier : C'était une question pour voir ce que tu allais me répondre sur l'utilité du toit dans ce genre d'architecture. Au départ, est-ce que tu t'es posé cette question, est-ce que le toit est nécessaire ou pas ? C'est un peu une provocation...

Séverin Perreaut : Cela me plaît comme provocation mais en même temps je dois dire que ça ne me dérange pas de faire de l'architecture contemporaine avec des toits, absolument pas et je revendique ça. Et je ne trouve pas que ce soit moins contemporain ou plus contemporain selon qu'il y a un toit ou pas. Je trouve que la première maison que je vous ai présentée est bien avec un toit parce que si elle n'avait pas de toit ça ressemblerait à une galette. Par contre, dans le projet de Rochetaillée, je ne mets pas de toit parce qu'il y a plus de hauteur et le rapport au paysage est complètement différent et ça me dérange beaucoup moins. Le projet de Saint-Bernard, c'est la petite pastille au milieu, il a le toit minimal parce qu'on est juste à côté du château de Saint-Bernard : il est 50 mètres derrière et on a les Bâtiments de France sur le dos. Le permis de construire est passé du premier coup mais on a le toit avec une pente minimale à 30%.

Jacques Garnier : Ce qui m'intéresse dans ce que tu dis, c'est la réflexion sur la volumétrie générale du bâtiment : on ne se pose pas la question de savoir s'il faut un toit ou s'il n'en faut pas, c'est le bâtiment tel qu'on le conçoit dans son site, dans son environnement, etc... Là où je voulais en venir c'est que dans la plupart des règlements en Bresse on impose des pentes de toitures, etc... Là on s'affranchit de ce genre de

choses mais faut-il s'en affranchir, ou pas ? Dans les différents exemples qu'on a vus, il y a des attitudes complètement différentes et ce que je trouve intéressant dans ces dernières images, justement, c'est qu'on prouve qu'on peut faire de l'architecture en Bresse qui soit différente, qui s'affranchisse des formes bressanes.

Séverin Perreaut: J'ai essayé de reposer les questions les plus idiotes et d'essayer de trouver des réponses. Je n'ai pas la prétention d'avoir trouvé la réponse. C'est une solution, une proposition. Mais par contre je me suis posé la question de la toiture, effectivement, et c'est pour ça que ça ressemble à ça sur les volumes annexes : c'est-à-dire qu'on aurait plutôt tendance à croire qu'il n'y a pas de toiture, qu'elle est inexistante et plate, ce qui n'est pas vrai. Il y a une toiture à 40%, simplement elle est inversée. Je me suis bien posé cette question et je reviens sur le fait qu'on ne fait pas forcément de l'architecture contemporaine en enlevant les toits. J'ai vu plein de tentatives faites en mettant une fenêtre ronde, triangulaire, carrée que sais-je encore ? Pour moi ça ne fabrique pas plus d'architecture contemporaine que d'enlever un toit. Pour le premier projet que je vous ai montré il a fallu se battre plus de six mois avec les clients. On a déposé un permis à Louhans qui a été refusé et Chalon, à qui on avait demandé son avis, a refusé lui aussi. Alors on s'est adressé au plus haut, c'est-à-dire à Mâcon. Mâcon était plutôt en train de refuser quand j'ai fait appel à l'architecte conseil d'État (DDE). C'est un architecte qui est indépendant, comme nous, mais qui est mandaté deux jours par mois environ et qui donne son propre avis sur les projets qui posent problème.

Dans la salle : Je n'en fais pas une religion, mais le toit pour moi ça fait partie du foyer, ça fait partie de l'élément d'habitation. Je trouve que c'est un faux débat. Parmi nous, il y a ceux qui aiment et ceux qui n'aiment pas les toits et qui devant une image vont dire « c'est beau » ou « ce n'est pas beau ». Moi je me pose souvent la question : « est-ce utile vraiment et dans quelles conditions faut-il le faire ou ne pas le faire ? » C'est vrai que par expérience j'ai fait très peu de terrasses et chaque fois que j'en ai fait, j'ai été embêté. J'ai eu des ennuis, toutes les étanchéités ont eu des problèmes, le coût d'entretien... Je constate que dans beaucoup de pays on fait des toits. Il n'y a que dans les pays où il y a beaucoup de soleil qu'on fait des terrasses. Je ne suis pas du tout en opposition avec les projets qui sont en cours, au contraire je trouve que c'est une liberté conceptuelle qu'il faut respecter et qui est importante. Mais pour nous architectes, ce qui est important c'est de réaliser des repères et savoir pourquoi on fait cela. En général, quand on n'a pas compris pourquoi on faisait ce qu'on faisait on est embêtés. J'insiste beaucoup là-dessus. On va

peut-être aboutir à une terrasse, mais si on aboutit à une terrasse ou si on aboutit à un toit plat il faut savoir pourquoi. Vous aviez pendant toute une période des toits plats parce qu'on avait des maisons à décrochements et les gens étaient infoutus de savoir comment on allait couvrir parce qu'à partir du moment où vous faites des décrochements, il faut savoir gérer des noues, des arêtières et ce n'est pas très simple. C'est vrai qu'avec l'outil informatique on voit en volume plus facilement mais moi je constate que ce n'est pas enseigné, et en plus on ne sait pas ce que c'est qu'une noue, on ne sait pas ce que c'est qu'un chéneau encaissé, on ne sait pas ce que c'est qu'un arêtière, on ne sait pas ce que c'est qu'un coyau, c'est incroyable. Évidemment, quand on n'a pas ces repères on a du mal. C'est un peu le problème.

Je suis très ouvert pour ma part aux projets contemporains ; on les qualifie de contemporains puisqu'effectivement ça décroche un peu de ce qu'on a l'habitude de faire et c'est tout à fait important que ces projets voient le jour. Il ne faut pas les refuser. Par contre, il faut savoir que chaque fois qu'on fait ce projet on peut l'expliquer de façon logique. Ce qui est important à mon avis c'est qu'on n'est pas obligés d'avoir la personne qui l'a conçu pour l'expliquer. Quand on passe devant ce bâtiment on comprend. Vous savez que Beaubourg a fait couler beaucoup d'encre et on a finalement compris pourquoi en plein Marais on a fait Beaubourg. Je pense que c'est un très beau projet qu'il fallait faire. Nous avons eu une discussion tout à l'heure sur la Halle de Louhans et c'est vrai qu'en ce qui me concerne, j'ai dit carrément que ce projet est très beau dans un bocal sous-verre, mais là où il est placé et avec ce qu'il représente comme investissement pour le programme alloué à l'architecte, celui-ci s'est fait plaisir. Je le dis tout net à un moment donné, on doit respecter le budget, on doit respecter le maître d'ouvrage. Quand on a une commande il faut se demander si celle-ci est bien orientée, si elle est bien posée et si ce qu'on nous demande est logique. Car une fois qu'on aura construit, le maître d'ouvrage sera là pour nous dire qu'on s'est trompés.

Les histoires d'orientation je n'en fais pas non plus une religion ; c'est vrai qu'aujourd'hui on utilise le sud mais pour parler d'orientation il faut avoir un minimum d'allongement du bâtiment sinon on ne sait pas de quoi on parle. Si le bâtiment est carré, on ne sait pas très bien comment il est orienté, ce n'est pas difficile à comprendre. Autrefois nous avions des bâtiments allongés où on repère vraiment cette orientation et quand on voit une vue aérienne on voit bien que les bâtiments s'orientent comme une boussole. Aujourd'hui je pense qu'on est beaucoup libre vis-à-vis de l'orientation parce qu'on n'a pas tout à fait les mêmes critères. Pour chauffer un bâtiment on vitre beaucoup, parce qu'en vitrant on a un effet de serre mais on a aussi des déperditions calorifiques, on se préoccupe aujourd'hui

de capter le soleil. C'est très intéressant et je pense qu'il ne faut surtout pas éviter ces questions là. Donc il est vrai qu'on va forcément avoir une architecture qui va s'éloigner des schémas d'autrefois, mais ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi. Il faut savoir justifier ce qu'on fait. On a une question qui nous est posée, il faut savoir y répondre le mieux possible. Je ne prétends pas avoir répondu parfaitement au projet que je vous ai présenté tout à l'heure, je n'ai pas cette prétention là, mais j'ai essayé du mieux possible, j'espère faire encore mieux la prochaine fois. Merci.

Severin Perreaut : Pour rebondir simplement sur le toit-terrasse, je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, ça ne doit pas être un automatisme. Ce n'est pas parce qu'on fait une maison aujourd'hui en 2008, bientôt 2009, que systématiquement on doit mettre un toit plat. Simplement dans la situation de Rochetaillée, il se trouve que de l'autre côté du chemin, donc à gauche, vous avez un grand conifère et la même maison. Ayant une vue aussi intéressante que ça, je me suis dit que ce n'était pas la peine de mettre un toit pour gâcher la vue des autres.

Olivier de la Chapelle: J'aurais voulu rebondir sur la question des toits. En fait, des toits il en faut tout le temps. Il faut juste savoir si c'est un toit à deux pans, quatre pans ou un toit plat. Pour revenir à ce que tu disais, ce qui est intéressant pour moi c'est le site dans lequel on intervient. J'ai un projet qui est terminé, et qui est en pleine ville de Saint-Amour, où on avait quatre petites maisons individuelles avec une extension en projet. L'idée de départ a été ce que les gens voulaient : faire une noue avec un deuxième toit perpendiculaire, une maison en L. Si on avait fait ça, j'ai démontré par A + B, que pour le voisin d'à côté il avait plus de lumière, plus de sud, il n'y avait plus rien ; et dans le POS de Saint-Amour le toit-pente est interdit. Il a fallu que j'aie vu l'ingénieur, l'architecte de la DDE : il y a eu des réunions assez longues et mouvementées, mais ce projet a été accepté parce qu'il y avait des prérogatives de voisinage et de site et de conservation des maisons en place. Chaque fois il faut tenir compte du site et du lieu.

Dans la salle : Des terrasses on en connaît beaucoup dans l'industrie, mais il faut bien dire que c'est d'un entretien délicat, en ce sens que l'on a des solutions de matériaux auto-protégés : les plus souvent utilisés étant les protections gravillonnées du fait du peu de pentes sur ces éléments de toiture. Dans les sites très boisés le gros problème est l'entretien au moment de l'automne. Toutes les feuilles tombent, il faut monter sur les terrasses, les retirer, nettoyer correctement les chéneaux pour ne pas avoir des descentes

bouchées qui posent des problèmes d'infiltration. Dans l'habitat, en dehors du côté architectural pur il faut bien prévenir les clients que les terrasses sont d'un entretien très délicat.

Dans la salle : Tous ces projets sont très intéressants. Moi j'ai beaucoup de problèmes quand je travaille avec des maîtres d'œuvres et des architectes. Quand je dépose des permis, c'est une catastrophe, on n'arrive jamais à mener le projet au bout parce qu'il est souvent refusé. Et ça me met un peu en rogne. Quand vous sortez du château de Pierre-de-Bresse si vous regardez autour de vous, vous voyez que pour la commune on a droit à un certain type de tuiles, pour un particulier c'est une autre tuile et il y en a peut-être 20 au m² alors que pour la commune, c'est 10 au m².

On parle de maisons passives, ce qui est l'avenir (soi-disant l'avenir), mais tout n'est pas qu'une question d'orientation. L'orientation de la maison est importante mais on regarde aussi comment le terrain est vallonné, comment il est boisé. Quand vous déposez des permis de construire si vous n'êtes pas parallèle à la route, si vous n'êtes pas décalé par rapport à la route, si vous n'êtes pas à tant de mètres de la route, ils sont refusés. On a beaucoup de mal pour qu'un projet soit accepté.

Jacques Garnier : je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites. C'est très intéressant, parce qu'au niveau de l'instruction, de l'administration, des architectes, qui regardent tout ça ou qui produisent, il y a beaucoup d'incompréhension. Je n'instruis pas les permis mais c'est très important ce que vous dites parce que souvent on est confronté à cette espèce d'incommunication entre les gens. Il y a ceux qui soit disant savent et qui en fait ne savent pas forcément et il y a ceux qui commandent. Il y a donc un rapprochement à faire et souvent celui-ci est extrêmement difficile à faire. Je pense que nous, architectes ou urbanistes, on passe effectivement ou bien pour des râleurs ou bien pour des gens qui ont des exigences extraordinaires. Ce qui est faux parce que ce qu'on demande c'est la simplicité. Ce qu'on refuse surtout c'est la banalité, la banalisation. L'architecture contemporaine que l'on produit actuellement, si vous regardez dans la masse, est assez catastrophique. Tous ces projets là qui sont magnifiques on en voit très peu. Ce qu'on voit la plupart du temps ce sont de petites maisonnettes qui ne sont peut-être pas très chères mais qui massacrent un peu les paysages. C'est contre cela qu'on voudrait promouvoir un autre type d'architecture et faire comprendre à tous ceux qui construisent que c'est possible de faire des choses équilibrées, simples et pas chères.

Laurence Janin : Justement, pourrait-on parler de coût, parce que très souvent les gens réagissent par rapport au coût des maisons ?

Séverin Perreaut: Pour revenir au coût, c'est bien d'aborder cette question parce qu'aujourd'hui on est presque mis devant le fait accompli d'avoir à faire une maison moellons avec une charpente et des petits trous qui servent d'ouverture pour s'éclairer, sous prétexte que ça coûte cher de faire autre chose. On est pourtant en train de démontrer chaque jour, en travaillant avec des maîtres d'ouvrages comme l'OPAC, que ce n'est pas vrai. Le projet OPAC que je vous ai présenté avait un objectif de 180.000 euros HT pour les deux logements, T3 + T4; qui permettent de loger deux familles et on est en dessous de 200.000 euros HT ; pour ramener le tout au m², sachant que dans le prix il y a du bitume, tout un système de clôtures périphériques, des terrains qui ne sont pas indispensables. Quand vous construisez pour vous, vous n'êtes pas obligés de mettre tout ça mais quand c'est un produit locatif on sait très bien que le locataire ne va pas entretenir la cour, on le fait donc de manière définitive. Il y a un certain nombre de postes qu'on peut supprimer et à ce prix vous avez une maison avec des portes vitrées dans toutes les pièces sans exception, une fenêtre dans les toilettes ce qui est plutôt rare, de même dans la salle de bains. Olivier de la Chapelle a certainement beaucoup plus d'expérience que moi en la matière.

Olivier de la Chapelle : L'expérience au bout d'un moment devient une gêne parce que plus ça va, plus on est perplexe. Je l'ai dit tout à l'heure à table : une des qualités de l'architecte est d'être très critique parce qu'en fait on n'est jamais sûrs. Face aux clients, à l'artisan, à l'entreprise il faut faire preuve d'assurance mais ceci dit tout reste un grand point d'interrogation, malgré tout. J'en reviens toujours au fait que, de toute façon, ce qu'on construit va rester, être utilisé, être exploité, sera vérifié. Tout ce qu'on a dit, le client le vérifiera et si on s'est trompé il le voit. Quand on fait un logement, on voit si les gens sont contents et je ferai volontiers ma petite enquête sociologique pour savoir s'ils sont contents ; si les pièces sont traversantes, si le petit éclairage zénithal évite d'éclairer la lumière quand on prend le couloir...voilà toutes sortes de choses.

Notre confrère nous a présentés un bâtiment très épais parce que c'est la caractéristique de la Bresse du sud, vous avez des bâtiments qui sont beaucoup plus larges qu'en Bresse du nord, J'avais eu le cas et on a beaucoup de mal à éclairer d'est en ouest, d'une façade à une autre. Le fait de faire un puits de lumière est une chose qui peut scandaliser, aux regards de certains critères, ça ne se faisait pas parce qu'on ne recherchait pas la lumière

naturelle comme on la recherche aujourd'hui. Aujourd'hui, l'architecte qui va réhabiliter un bâtiment qu'il fasse un puits de lumière comme solution pour apporter un peu de lumière à l'intérieur, pourquoi pas ? C'est ça la créativité et on est là pour ça.

Jacques Garnier : Je voulais rajouter qu'on a vu des projets d'un architecte qui se sont largement inspirés de l'architecture bressane, des formes, ou de la typologie bressane mais avec un résultat complètement différent. Alors je me pose une question : dans ce que l'on construit actuellement, est-ce qu'on est véritablement dans la typologie bressane ? Je ne pense pas. La majorité de ce qui se construit actuellement est un produit standardisé, fait de maisons minimalistes où l'identité bressane est absente. La difficulté est là, que faut-il faire par rapport à cette architecture bressane ? Faut-il continuer à produire ce type d'architecture, comme ça ou autrement ? Est-ce qu'on reste enfermés dans ce type de construction ?

Dans la salle : Pour répondre à cela, vous savez très bien que vous avez plusieurs sortes de clientèles. Vous avez la clientèle qui a un catalogue, qui veut tant de m² pour tant de budget, comme lui fait-on la maison pour ce prix là ? Et vous avez l'autre client, qui lui, comme je vous l'ai montré tout à l'heure, a des exigences qui veut tant de m² mais qui veut avoir un savoir-vivre dans sa maison, près de la nature, près des choses... Et là, je ne sais pas si c'est bressan, mais on est plus à l'écoute du client et ce n'est pas le même budget.

Séverin Perreaut : on a effectivement des demandes qui sont complètement différentes. Il y a ceux qui viennent en disant qu'ils veulent un rapport direct du salon vers l'extérieur et il y a ceux qui arrivent avec les catalogues et alors on rejoint un autre problème qui est plus général : celui de la communication, de l'hyper communication ambiante aujourd'hui. Les gens arrivent parfois avec 6 catalogues, autant qu'il y a de pièces. Ils veulent le séjour comme ça, la chambre comme ça, etc... On a envie de leur dire : faites du découpage puis mettez tout ensemble... Pourquoi venez vous nous voir ? C'est vraiment un problème qui est plus général ; avec l'hypermédiatisation, on voit une maison au Brésil, on veut faire la même ici. En face de la maison de Châteaurenaud qui a été présentée, on a des colonnades grecques...

Dominique Rivière : Je ferais volontiers "une remarque d'innocent". Ce qu'on peut constater dans l'architecture traditionnelle bressane que nous aimons tant, c'est que les

maisons se sont construites pendant des siècles et ont évolué en fonction des contraintes : il pleuvait, on faisait des toits, face au vent du nord, et au vent du sud, on mettait les pignons les plus solides possibles, etc... C'est un savoir-faire qui s'est transmis de génération en génération, mais sans architecte. Aucun architecte n'a jamais construit une maison traditionnelle dans quelque région que ce soit. Les architectes étaient utilisés, pour le peu qu'il y en ait eu, dans des grands chantiers, auprès des Rois, auprès des nobles qui se faisaient construire un château au milieu des chaumières du coin. Quand on construisait une "folie" ou une maison de comte ou de duc au milieu d'une campagne, on était complètement sorti du contexte et on voulait s'affranchir de l'architecture « bouseuse », de l'architecture transmise de génération en génération et qui était faite par des artisans. Aujourd'hui on est davantage en mesure de vaincre les contraintes parce qu'il y a de nouveaux matériaux, parce qu'on peut mettre à peu près n'importe quoi sur le toit, parce que l'étanchéité on sait faire. Par contre, il y a seulement vingt ou trente ans on se plaignait qu'on était incapable de construire des maisons bressanes comme autrefois. Les techniques aidant on est aujourd'hui capable de construire des maisons bressanes « comme autrefois » et on le fait, ce qui veut dire que l'on est à nouveau dans un contexte où l'architecte est exclu et où il y a une transmission des savoir-faire qui se refait par des artisans. Sont-ce des pastiches ou est-ce la suite de l'architecture traditionnelle ? Et qu'en est-il de l'architecture d'aujourd'hui ? Quand Séverin Perreaut dit : « actuellement on nous commande la maison du Brésil », j'ai l'impression que les architectes ont toujours à répondre à une clientèle aisée. Monsieur Tout-le-monde, lui, se débrouille tout seul. Il achète sa maison, il la répare tout seul et fait ce qu'il peut. Il y a ainsi beaucoup d'auto-constructions. On va dans le magasin de bricolage du coin, ça coûte très cher, ça dure 20 ou 30 ans, mais on met en œuvre soi-même. Je me demande si aujourd'hui il n'a pas deux vitesses entre l'auto-réparation et l'auto-construction. Lorsqu'on hérite d'un patrimoine, on y apporte ses propres modifications ; sans trop se faire repérer par les services de la DDE et d'autres, ni par les architectes des Bâtiments de France...

La demande sociale se préoccupe aussi aujourd'hui de la reconnaissance du style local. Il y a aussi la pression de l'existant, celle qu'exerce la présence des bâtiments classés ; par exemple autour du château de Pierre de Bresse dans les 500 mètres, les possibilités de créations sont assez restreintes...

Enfin j'ai l'impression qu'il y aurait un sentiment de liberté. Quant on va chercher l'Architecte, quant on va chercher celui qui ne s'inscrit pas dans l'architecture traditionnelle et dans la transmission, celui qui va vous affranchir de toutes les contraintes et va construire par le "forcing" auprès des administrations compétentes des modèles comme

les "folies" du XVIIIe ou du XIXe siècle, des modèles qui peuvent être parfaitement originaux sans faire florès. Il y a eu dans les années 1960 un architecte suisse qui a travaillé en Bresse. Il a fait trois maisons sur Louhans, elles sont parfaitement caractéristiques. On les repère de très loin : avec des toits hyper pointus, des toits en shingle, etc... C'est une architecture, qui avait une certaine originalité et qui a été acceptée à l'époque. Alors est-on condamné à aller vers une diversité de plus en plus accrue aujourd'hui ? C'est le sentiment que ça me donne.

Séverin Perreaut: Je voudrais revenir sur ce qui vient d'être dit car c'est un peu provoquant. Ces maisons traditionnelles, ce sont, on est d'accord, des maisons qui n'ont pas été faites par des architectes. Des maisons faites pour quoi ? Pour s'abriter de la pluie, du vent, qui répondent à un besoin. Les maisons traditionnelles bressanes répondent à une image, mais les gens ne voulaient pas une maison qui ressemble à quelque chose, ils s'en moquaient; ils voulaient une maison qui réponde à des besoins et à des contraintes climatiques qui sont celles que l'on a ici. C'était un outil, un outil à produire, un outil à cultiver et un outil à habiter. Donc il n'y avait pas du tout d'exigence esthétique. Aujourd'hui, les gens viennent avec des photos et se moquent d'avoir des chambres nulles, à la rigueur... Ca veut dire que l'architecture vernaculaire a construit une image.

Clôture

Annie Bleton-Ruget : Je pense qu'on aura l'occasion de reprendre ces discussions qui sont tout à fait passionnantes. Je voudrai dire deux mots pour clore cette journée dont on voit tout l'intérêt puisque nous sommes obligés d'interrompre ici les débats. Peut-être faut-il essayer de ressaisir un certain nombre de points pour une prochaine rencontre ?

Ce qui m'est apparu à nouveau tout au long de cette journée, et que vous retrouverez dans l'exposition comme dans la publication, c'est combien le bâti ancien est devenu en Bresse un marqueur territorial. Ce qui n'est pas forcément valable pour toutes les régions, dès lors qu'il s'agit d'une donnée a été constitué historiquement comme une marque d'un territoire, ce dont nous débattons aujourd'hui encore. D'où toutes les questions : pourquoi s'en inspire-t-on ? faut-il s'en inspirer ? Y-a-t-il un modèle traditionnel ?

La question est aujourd'hui au cœur d'un projet politique à travers le Pays, à travers le SCOT. Pour y répondre, il est peut être nécessaire de se mettre en tête le fait qu'il existe différentes manières d'interpréter le marqueur territorial, comme on l'a vu dans les débats sur les formes architecturales, sur les matériaux utilisés ou encore dans un domaine vers lequel les débats ont souvent glissé - ce que je trouve pour ma part tout à fait intéressant - celui du paysage et de l'intégration paysagère ? Je pense qu'ici on franchit une étape importante dans la réflexion sur ce qu'est le bâti, sa qualité, son absence de banalisation dans un territoire dès lors que l'image du territoire n'est plus seulement portée par des formes architecturales traditionnelles mais aussi, peut-être, par l'intégration dans le paysage de formes contemporaines (vous l'avez bien montré), formes qui inspirent vos propres réflexions et qui ne sont pas étrangères à l'expérience que vous avez de ce bâti territorial. Vous avez parlé des hangars, vous avez parlé des fermes basses et je pense que nous pouvons continuer de réfléchir autour de cette notion de marqueur territorial et de ses déclinaisons.

D'autant plus, et c'est un autre aspect qui n'a pas été abordé aujourd'hui mais qui l'a été dans les réunions de travail avec le sous-préfet et un certain nombre d'administrations, que cette question du marqueur territorial est aussi une question de régulation territoriale : Qui décide de quoi dans l'implantation du bâti ? Quelles sont les marges de manœuvre ? Quelles sont les formes qui peuvent être admises dans une variété qui ne détériore pas l'image du territoire ?

Ecomusée de la Bresse bourguignonne
Château départemental
71270 Pierre-de-Bresse
tél : 03.85.76.27.16

www.ecomusee-de-la-bresse.com

